



RESUME DE LA ONZIEME SESSION DU COMITE DE LA CLD CHARGE DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION: 15-19 AVRIL 2013

La onzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre (CRIC 11) de la Convention des Nations Unies contre la désertification (CLD) a eu lieu à Bonn, en Allemagne, du 15 au 19 avril 2013. La réunion a été précédée par la troisième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie (CST S-3) et de la deuxième Conférence scientifique, dont les conclusions et recommandations ont été transmises au CRIC 11.

Conformément aux décisions antérieures de la Conférence des Parties (COP), la plupart des sessions plénières de la CRIC 11 ont été tenues dans un format interactif en vue de faciliter le partage des enseignements et expériences nationales et régionales, et ont comporté une demi-journée consacrée au dialogue avec les organisations de la société civile (OSC). Les quelque 375 participants à la CRIC 11 ont pris part à des tables rondes interactives qui couvraient: les stratégies de communication visant à la mobilisation de l'action sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDSS); les questions cruciales touchant à l'alignement des programmes d'action nationaux (PAN); les contraintes posées et opportunités offertes pour la mise en œuvre de systèmes nationaux de surveillance des phénomènes de DDSS; l'apport du Groupe consultatif spécial d'experts techniques (GCSET) sur "la délimitation opérationnelle des zones touchées"; les apports financiers actuels destinés à la CLD et les perspectives futures, y compris le rôle des OSC; et les outils d'accès aux données et les cadres stratégiques visant à accroître l'accessibilité aux bonnes pratiques. La CRIC 11 a également pris note de la contribution de la CST S-3 concernant la façon la meilleure de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique décennal de la Convention couvrant la période 2008-2018, au cours d'une séance consacrée à la contribution scientifique apportée au CRIC.

À la séance de clôture, les délégués à la CRIC 11 ont adopté le rapport final de la réunion. Le rapport contient un résumé des points de vue et recommandations formulés par les parties en séance plénière, ainsi qu'un document d'information résumant

les délibérations et les recommandations présentées au CRIC pour examen à sa prochaine session qui aura lieu en septembre 2013, en parallèle à la CdP 11.

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la CLD	2
Compte-rendu de la CRIC 11	3
Évaluation de l'application des indicateurs de performance adoptés à titre provisoire	4
Évaluation de la mise en conformité des programmes d'action et de leur mise en œuvre avec la stratégie	5
Évaluation de la mise en œuvre par rapport aux indicateurs d'impact adoptés à titre provisoire	7
Contribution du CST au sujet de la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la stratégie	10
Examen des apports financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention	10
Intégration des activités des organisations de la société civile dans le programme de travail officiel du CRIC: séance de dialogue ouvert	12
Examen des bonnes pratiques	14
Amélioration des procédures de communication des données, ainsi que de la qualité et du format des rapports à soumettre à la Conférence des parties	15
Promotion et renforcement des relations avec d'autres Conventions, Organisations, Institutions et Organismes internationaux	16
Examen des données concernant l'évaluation à mi-parcours de la stratégie	16
Gouvernance et dispositions institutionnelles du mécanisme mondial: les progrès accomplis dans l'application de la décision 6/COP.10	17
La séance de clôture	17
Le résultat final	17
Breve analyse de la CRIC 11	20
Réunions à venir	21
Glossaire	22

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Beate Antonich, Wangu Mwangi et Keith Ripley. Version française: Mongi Gadhoom - Correctrice: Myriam Gadhoom. Editrices: Lynn Wagner, Ph.D., et Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), et le gouvernement australien. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2013, par: le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par les gouvernements de la France, de la Région wallonne de Belgique, du Québec et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF et IEPF). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA.



<http://enb.iisd.mobi/>

BREF HISTORIQUE DE LA CLD

La CLD est la pièce maîtresse des efforts fournis par la communauté internationale dans le cadre de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres dans les zones arides. La Convention a été adoptée le 17 juin 1994, et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. Elle compte aujourd'hui 194 parties. La CLD reconnaît les aspects physiques, biologiques et socio-économiques de la désertification, ainsi que l'importance de la réorientation du transfert de technologie, de manière à ce qu'il soit davantage axé sur la demande et sur l'implication des communautés locales dans la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. L'élément central de la CLD est l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, par les gouvernements nationaux, en collaboration avec les institutions des Nations Unies, les donateurs, les communautés locales et les organisations non gouvernementales (ONG).

NEGOCIATION DE LA CONVENTION: En 1992, comme requis par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a adopté la résolution 47/188 appelant à la création d'un comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CIND). Le CIND s'est réuni à cinq reprises, entre mai 1993 et Juin 1994, et a rédigé la CLD et quatre annexes d'application régionale pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, et la Méditerranée du Nord. Une cinquième annexe pour l'Europe Centrale et Orientale, a été adoptée lors de la 4^e Conférence des Parties (CdP 4) en décembre 2000. Dans l'attente de l'entrée en vigueur de la CLD, entre janvier 1995 et août 1997, le CIND s'est réuni six fois pour entendre les rapports d'étape établis sur les mesures d'urgence pour l'Afrique, et les mesures intérimaires dans d'autres régions, et pour se préparer à la CdP 1.

Les CdP 1 à 10: La première CdP s'est réunie à Rome, Italie, du 29 septembre au 10 octobre 1997, et les délégués y ont, entre autres, sélectionné Bonn, Allemagne, comme lieu de résidence pour le Secrétariat de la CLD, et le Fonds international de développement agricole (FIDA) comme l'institution devant administrer le Mécanisme mondial de la Convention (MM).

La CdP 2, qui s'est réunie à Dakar, Sénégal, du 30 novembre au 11 décembre 1998, a invité les pays d'Europe centrale et orientale à soumettre à la CdP 3, un projet d'annexe de mise en application régionale. Pour la CdP 3, les parties se sont réunies à Recife, Brésil, du 15 au 26 novembre 1999, et ont approuvé, entre autres décisions, un protocole d'accord (PA) longuement négocié concernant le MM. La CdP 3 a également décidé de créer un groupe de travail spécial pour examiner et analyser les rapports présentés sur l'état d'avancement des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux, et pour tirer des conclusions et proposer des recommandations concrètes sur les nouvelles mesures à prendre dans le cadre de la mise en œuvre de la CLD.

La CdP 4 s'est déroulée du 11 au 22 décembre 2000, à Bonn, en Allemagne, réunion au cours de laquelle les délégués devaient, entre autres, adopter la cinquième annexe régionale pour l'Europe centrale et orientale, commencer les travaux du groupe de travail spécial chargé de l'examen de l'application de la Convention, lancer l'examen des modalités de la mise en

place du CRIC, et adopter une décision au sujet de l'initiative du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), permettant d'explorer les meilleures options concernant le soutien de la mise en œuvre de la Convention, par le FEM.

La CdP 5 s'est réunie du 1^{er} au 13 octobre 2001, à Genève, en Suisse, réunion au cours de laquelle les délégués, devaient, entre autres, établir le CRIC et appuyer une proposition par le FEM de désigner la dégradation des terres comme nouveau domaine d'intervention en matière de financement.

La CdP 6 s'est tenue du 25 août au 6 septembre 2003, à La Havane, Cuba. Les délégués y ont, entre autres, désigné le FEM comme mécanisme financier de la Convention, décidé qu'un examen complet des activités du Secrétariat serait entrepris par le Corps commun d'inspection (CCI), et demandé au Secrétariat de faciliter une étude de faisabilité chiffrée sur tous les aspects de la coordination régionale.

La CdP 7 s'est déroulée à Nairobi, au Kenya, du 17 au 28 octobre 2005. Parmi leurs décisions, les délégués ont examiné la mise en œuvre de la Convention, élaboré un protocole d'accord entre la CLD et le FEM, et examiné les recommandations du rapport de l'évaluation effectuée par le CCI sur les activités du Secrétariat. La discussion sur les unités de coordination régionales s'est terminée sans l'adoption d'une décision et un groupe de travail intergouvernemental intersessions a été créé pour examiner le rapport du CCI et élaborer un projet de plan cadre stratégique décennal pour le renforcement de la mise en œuvre de la Convention.

La CdP 8 s'est réunie à Madrid, Espagne, du 3 au 14 septembre 2007, et a, entre autres, adopté une décision concernant le plan stratégique décennal (la Stratégie). Les délégués devaient également demander au Corps commun d'inspection de procéder à une évaluation du Mécanisme mondial pour présentation à la CdP 9. Les délégués à la CdP 8 ne sont pas parvenus, cependant, à s'accorder sur les programme et budget, et une session extraordinaire de la CdP s'est tenue au siège de l'ONU, à New York, le 26 novembre 2007, pour conclure cet article.

La CdP 9 s'est réunie à Buenos Aires, en Argentine, du 21 septembre au 2 octobre 2009. Les délégués y ont mis l'accent sur un certain nombre de points auxquels la Stratégie appelait et ont adopté 36 décisions portant sur des sujets tels que: les plans de travail quadriennaux et les programmes de travail biennaux du CRIC, du CST, du MM et du Secrétariat; l'évaluation du MM par le CCI; le mandat du CRIC; les modalités de fonctionnement des mécanismes de coordination régionale (MCR); la stratégie de communication; et les programme et budget.

La CdP 10 a eu lieu du 10 au 21 octobre 2011, dans la ville de Changwon, en République de Corée. Les délégués y ont adopté 40 décisions, traitant, entre autres, de la structure de gouvernance pour le MM, décision à travers laquelle, les parties ont convenu que la responsabilité et la représentation légale du MM sont transférées du FIDA au Secrétariat de la CLD. Une décision concernant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio +20) a prié le Secrétaire exécutif de la Convention de se préparer activement à la CNUDD et d'y prendre part.

LE COMITÉ CHARGE DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION: Le CRIC a tenu en 2002, à Rome, Italie, sa première session, au cours de laquelle les délégués ont examiné les exposés des cinq régions de

la CLD, ainsi que les données concernant les mécanismes financiers soutenant la mise en œuvre de la CLD et les avis fournis par le CST et le MM.

La CRIC 2 s'est tenue parallèlement à la CdP 6, en 2003, pour examiner la mise en œuvre de la Convention et de ses arrangements institutionnels, ainsi que les données concernant le financement de la mise en œuvre de la CLD par les agences et institutions multilatérales.

La CRIC 3 s'est réunie du 2 au 11 mai 2005, à Bonn, Allemagne, et a examiné l'état d'avancement de la mise en application de la Convention en Afrique, a passé en revue les questions relatives à la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial, et a formulé des recommandations pour les travaux futurs de la Convention.

La CRIC 4 s'est déroulée en parallèle avec la CdP 7, en 2005, et s'est penchée sur le renforcement de l'application de la Convention en Afrique; l'amélioration de la communication et des procédures de communication des données; la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre; et la collaboration avec le FEM.

La CRIC 5 s'est réunie à Buenos Aires, Argentine, du 12 au 21 mars 2007 pour examiner la mise en œuvre de la Convention dans les pays touchés Parties des régions autres que l'Afrique. La réunion a également abordé les voies et moyens d'améliorer la communication des données et l'établissement des rapports nationaux et a passé en revue la manifestation '2006, Année internationale des déserts et de la désertification'.

La CRIC 6 s'est réunie en parallèle avec la CdP 8, en 2007, et a examiné les rôles que les pays développés et en développement parties devaient jouer dans la mobilisation des ressources, et la collaboration avec le FEM.

La CRIC 7 a eu lieu à Istanbul, Turquie, du 3 au 14 novembre 2008. Les délégués y ont examiné: les plans et programmes de travail des organes de la Convention; le format des futures réunions du CRIC; et, les indicateurs et le suivi de la stratégie et les principes devant présider à l'amélioration des procédures de communication des données ainsi que de la qualité et format des rapports soumis à la CdP.

La CRIC 8 s'est tenue en concomitance avec la CdP 9, en 2009 et a examiné, entre autres, les plans de travail des institutions et organes subsidiaires de la Convention et les indicateurs et les directives encadrant l'établissement des rapports. Les délégués y ont recommandé l'adoption de la proposition d'un système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en application (SEREMA).

La CRIC 9 s'est déroulée à Bonn, Allemagne, du 16 au 25 février 2011. Les délégués ont examiné, entre autres, les analyses préliminaires des données contenues dans les rapports du SEREMA.

La CRIC 10 s'est tenue en parallèle avec la CdP 10, à Changwon, République de Corée, du 10 au 21 octobre 2011. Les délégués y ont discuté de l'orientation stratégique des institutions et organes subsidiaires de la Convention, ont adopté quatre objectifs opérationnels pour évaluer la mise en œuvre de la Convention par rapport aux indicateurs de performance et ont approuvé un processus itératif sur les procédures de communication des données et l'affinement des méthodes d'examen et de compilation des bonnes pratiques en la matière, y compris par les OSC.

COMPTE-RENDU DE LA CRIC 11

Lundi matin, 15 Avril 2013, la présidente de la CRIC 11, Mary Rowen (Etats-Unis) a souhaité la bienvenue aux délégués et a souligné l'importance que revêtent les questions de désertification, dégradation des terres et sécheresse (DDSS), en ce temps de débat mondial intense sur la sécurité alimentaire et les changements subis par l'environnement. Elle a invité les participants à tenir une discussion sur les voies et moyens d'améliorer la communication des données de sorte qu'elle soit utile au niveau des pays et mesurable au niveau de la Convention et qu'elle raconte une histoire passionnante à la communauté mondiale. Stefan Schmitz, chef de la division chargée du développement rural et de la sécurité alimentaire, ministère allemand de la coopération et du développement économique, a souligné que les terres et les sols doivent occuper une place centrale dans le cadre du programme de développement post-2015, et que cela passe par l'accroissement des synergies entre les trois conventions de Rio et les initiatives mondiales émergentes traitant des questions de DLDD. Kwang-Su Ryu, directeur général des affaires internationales, service coréen des forêts, a salué les efforts déployés par le Secrétariat de la CLD depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties (COP 10), et a appelé la communauté internationale à prendre l'engagement de réaliser un monde neutre en dégradation des sols.

Jürgen Nimptsch, maire de la Ville de Bonn, a souhaité la bienvenue aux participants du CRIC et a reconnu le caractère exigeant de leur tâche qui consiste à assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention et de la concrétisation de ses objectifs à travers le monde. Le Secrétaire exécutif de la Convention, Luc Gnacadja, a indiqué que les délégués: complèteront la première évaluation entreprise depuis l'adoption du Plan stratégique décennal (la Stratégie), qui comprend l'examen à la fois de la performance et des indicateurs d'impact; examineront les apports financiers au regard des indicateurs d'impact applicable à l'objectif stratégique 4 de la stratégie; et, examineront un projet de cadre directif des activités de plaidoyer (CDAP) contre la sécheresse, y compris la pénurie d'eau. Il a souligné les avantages du SEREMA, et a indiqué que les rapports reçus ont permis de commencer à mettre des seuils de référence pour les indicateurs stratégiques et une analyse de l'évolution de l'état d'avancement des travaux.

Pohamba Shifeta, vice-ministre de l'environnement et du tourisme, Namibie, a officiellement annoncé que son pays accueillera la CdP 11, du 16 au 27 septembre 2013. Il a signalé que la Namibie avait mis en place un programme national de lutte contre la désertification, avant même d'avoir ratifié la Convention, et a exprimé l'espoir de voir l'organisation de la CdP 11 présenter un instantané montrant un pays en train de « gagner bien des forces. »

L'Irlande, au nom de l'Union européenne (UE), a fait état « de points de préoccupation » relevés dans le processus d'établissement des rapports, concernant, notamment, la qualité, la fiabilité et la comparabilité des données, l'insuffisance des capacités et du financement, et les canevas complexes. Le Burkina Faso, au nom du Groupe africain, a souligné que la région a besoin de davantage d'aide financière et technique pour le renforcement des capacités dans le domaine de la communication des données et de la mise en conformité des programmes d'action nationaux (PAN) sur la stratégie.

L'Iran, au nom du Groupe asiatique, a exhorté les participants à saisir l'occasion offerte par les recommandations du GCSET du CST de la CLD pour affiner les indicateurs, et a appelé: à davantage de fonds pour la lutte contre les phénomènes de DLDD, au titre de la sixième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-6); à davantage d'appui financier et technique pour l'établissement des rapports à travers le SEREMA et l'alignement des PAN sur la Stratégie; à l'examen du rôle de l'Initiative de Changwon pour la facilitation de la mise en œuvre de la Convention; à un recours plus important des mécanismes de coordination régionale; et à l'exploitation des synergies entre les trois conventions de Rio.

La Biélorussie, au nom du Groupe Europe centrale et orientale, a signalé que la région a mis en place des groupes de travail pour affiner et améliorer les indicateurs et a salué le rôle du SEREMA, ainsi que les efforts du GCSET à cet égard. Soulignant l'importance des réunions régionales tenues avant de sessions du CRIC, il a appelé à davantage d'efforts pour aider tous les pays à participer efficacement au processus.

Le Pérou, au nom du Groupe Amérique latine et Caraïbes (GRULAC), a souligné la portée mondiale des problèmes de DDSS, et a déploré l'insuffisance du financement. Mettant en relief le rôle des processus de planification régionaux et sous-régionaux dans la facilitation de l'alignement des PAN, le délégué a appelé à un rattrapage du retard accusé dans la dotation des unités de coordination régionales. Il a également souligné les préoccupations du GRULAC concernant l'état d'avancement du MM et des procédures de sélection du prochain Secrétaire exécutif, et a appelé à une décision claire sur cette question, à la CdP 11.

La Confédération des ONGs d'Afrique Centrale (CONGAC), opérant dans le domaine de l'environnement et du développement, parlant au nom des OSC, a déploré la lenteur des progrès enregistrés dans l'élaboration d'une véritable évaluation de l'impact de la Convention et, en particulier, de ses dimensions humaines, et a suggéré que la fragilité des liens avec d'autres conventions environnementales et initiatives internationales de lutte contre les problèmes de DDSS est une faiblesse de taille. La représentante a souligné aussi la nécessité d'améliorer l'interaction entre les correspondants nationaux de la Convention (CN) et les réseaux d'OSC.

Le Comité a ensuite procédé à l'adoption de l'ordre du jour provisoire (ICCD/CRIC(11)/1), tel que révisé oralement pour rendre compte de la décision du Bureau de reporter l'examen du point 10 de l'ordre du jour, portant sur les relations avec d'autres conventions et organismes internationaux, à la séance de vendredi matin, pour permettre une prise en compte adéquate des points de vue des parties dans le document final.

La présidente du CRIC, Rowen, rappelant la décision 11 de la CdP 9, qui contient le mandat du Comité, a informé les délégués qu'en tant que réunion intersessions, la CRIC 11 serait un exercice d'échange d'expérience et d'enseignements dans un format interactif et que son résultat consisterait en un rapport mentionnant les réussites, les obstacles et les recommandations concernant les nouvelles mesures visant à améliorer la mise en œuvre de la Convention. A cet égard, elle a indiqué que le texte ne serait pas négocié avant son adoption au cours de la dernière séance plénière, mais que la présidente et le rapporteur tiendront plusieurs consultations informelles sur la base des notes des sessions aux fins de faciliter la finalisation du rapport provisoire.

Le Comité a ensuite approuvé la nomination de Luis González Estuardo Rios (Guatemala), rapporteur pour les 11^{ème} et 12^{ème} sessions du CRIC, et a entamé le travail sur son programme de cinq jours.

EVALUATION DE L'APPLICATION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE ADOPTÉS A TITRE PROVISOIRE

Lundi matin, la présidente du CRIC, Rowen, a invité les délégués à commencer l'examen de ce point de l'ordre du jour, portant sur l'objectif opérationnel 1 de la Stratégie. Le Secrétariat de la Convention a présenté trois documents axés sur ce point de l'ordre du jour: une analyse préliminaire des données contenues dans le rapport du Secrétariat consacré à l'objectif opérationnel 1 de la Stratégie (ICCD/CRIC(11)/2), une analyse préliminaire des rapports des entités régionales et sous-régionales chargées de la communication des données (ICCD/CRIC(11)/7), et un glossaire des indicateurs de performance, des apports financiers et des bonnes pratiques (ICCD/CRIC(11)/INF.3).

La présidente Rowen a introduit le thème du débat « La communication et la participation sont-elles suffisantes pour mobiliser l'action sur les problèmes de DLDD? » Et a invité John McKenzie, Expert en communication et ancien correspondant de ABC News, Etats-Unis, à modérer les discussions.

Le débat interactif sur le thème « La communication et la participation sont-elles suffisantes pour mobiliser l'action sur les problèmes de DLDD? »: Le modérateur, McKenzie a invité les principaux intervenants à faire des déclarations liminaires. Zalia Yacouba Boubacar (Niger) a rendu compte de la stratégie de communication publique de son pays, stratégie consistant à travailler avec un réseau de journalistes du domaine de l'environnement pour aider à sensibiliser le public aux questions environnementales de manière globale, et des problèmes de DLDD et de changement climatique. Wilfredo Alfaro (Chili) a déclaré que la Convention ne bénéficie toujours pas du soutien politique et financier dont jouissent ses conventions de Rio sœurs et a parlé de la manière dont le ciblage des décideurs politiques de haut niveau dans le cadre de la crise récente due à la sécheresse, a accru la prise de conscience du public et l'engagement politique. Anneke Trux (Allemagne) a souligné l'importance, entre autres: d'une attention à la synchronisation des messages concernant les problèmes de DLDD; de l'établissement d'un réseau de multiplicateurs et d'ambassadeurs capables de jeter des passerelles entre la science, la politique et le travail de plaidoyer, et de relier les questions de DLDD à des considérations qui touchent directement les consommateurs et autres parties prenantes, dont, notamment, leurs impacts sur les prix des denrées alimentaires et les liens avec la migration et la sécurité.

Le modérateur McKenzie a souligné les données issues de l'analyse préliminaire des rapports faite par le Secrétariat, qui indiquent que 39% de la population mondiale est au courant du problème de la désertification et de l'érosion de la biodiversité. Il a demandé aux délégués de procéder à un échange de vues sur la fiabilité de ces chiffres et sur ce qu'ils signifient dans la pratique quotidienne.

Le délégué de l'Argentine a déclaré qu'en dépit du fait que 75% du territoire de son pays soient arides, en dehors de ces zones la sensibilisation aux questions de DDSS est faible et que la question du changement climatique y bénéficie de beaucoup

plus d'attention, en partie à cause des inondations qui ont eu lieu il y a quelques années. Le délégué des Etats-Unis a suggéré qu'il serait mieux d'utiliser les ressources pour la collecte des données concernant les indicateurs là où elles existent et peuvent être évaluées et appliquées. Le Mexique a expliqué la manière dont il a engagé le dialogue avec les principales chaînes de télévision, mais a souligné que les rapports des journaux télévisés et la sensibilisation du public ont augmenté de manière significative lorsque son pays a connu une grave sécheresse qui a touché, entre autres, la production de maïs, produit de base important dans l'alimentation de la population du pays.

L'Ukraine a souhaité en savoir davantage sur la manière dont d'autres pays ont procédé pour évaluer la sensibilisation du public aux questions de DDSS précisément, et si cette sensibilisation est en train de changer les comportements. Israël a souligné que comme pays d'accueil de réfugiés en provenance de pays touchés par les phénomènes de DDSS, l'élément important, dans la stratégie de sensibilisation du pays, consiste à démontrer ces interconnexions pour expliquer la valeur de l'investissement de ressources dans le transfert de technologie et le renforcement des capacités aux fins de permettre aux pays touchés de bénéficier de l'expertise d'Israël en matière de gestion des terres arides.

La Fondation Agreste (Argentine) a expliqué comment elle s'est alliée à un célèbre club de football, Boca Juniors, pour sensibiliser à la nécessité de prendre soin de la terre et de son lien avec la protection des ressources en eau. Le Panama a déclaré que l'échange d'informations peut aider et qu'il est faisable, mais qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des stratégies de communication efficaces, et a souligné l'accent mis par son pays sur la sensibilisation des jeunes à travers l'évolution des programmes scolaires. La Jordanie a convenu que placer l'accent sur les jeunes élèves est une stratégie efficace.

McKenzie a demandé aux délégués d'aller plus profondément dans ce qui est nécessaire à faire pour s'assurer de l'efficacité des messages destinés aux différents groupes cibles, et du rôle des médias dans cet effort. La Tunisie a souligné le besoin de messages simples. Le délégué des Philippines a souligné la nécessité de messages spécifiques au contexte, mettant en exergue le succès de son pays dans le rattachement des questions touchant à la terre et des sols à la notion « d'aridité saisonnière » le long de cycles récurrents d'inondation et de sécheresse. La Mauritanie a souligné la difficulté de quantifier l'impact des programmes de sensibilisation. Y souscrivant, la Côte d'Ivoire a noté que « les communautés touchées n'ont pas besoin de sensibilisation aux problèmes de DDSS, ce qu'ils attendent de nous, ce sont des moyens de riposte efficaces ». Il a appelé à des messages ciblant les décideurs et des partenaires au développement pour s'assurer qu'ils comprennent les vrais enjeux posés au niveau local. La Guinée-Bissau a souligné que l'un des principaux défis à relever dans l'élaboration de messages efficaces consiste à savoir comment communiquer l'existence de liens entre les différents moteurs des problèmes de DLDD.

La Chine a présenté le calendrier et le public cible des programmes de sensibilisation. S'agissant du calendrier, la représentante a souligné que les campagnes menées pendant la saison des tempêtes de sable, au printemps, ont veillé à ce que les liens entre ces phénomènes et les problèmes de DDSS soient bien compris. Au sujet du public, elle a parlé d'actions de sensibilisation continues par le biais de l'enseignement

scolaire primaire et secondaire; de programmes de vulgarisation et de renforcement des capacités des communautés touchées; d'échanges réguliers entre les agriculteurs pour une compréhension profonde des problèmes communs; et de programmes annuels de formation au profit des responsables gouvernementaux.

La Colombie a décrit les messages destinés aux principaux décideurs, qui englobent, notamment, la nécessité d'expliquer les objectifs de la Convention au grand public et de signaler les conséquences des problèmes de DLDD sur la sécurité alimentaire et sur les moyens de subsistance. Le Ghana a souligné l'importance d'avoir un programme de sensibilisation continue et de veiller à la participation des autorités locales et des chefs traditionnels.

Le Costa Rica a appelé le CRIC à réexaminer le concept de la désertification, en écho aux points de vue selon lesquels il est difficile de communiquer la manière dont elle affecte la vie des gens et les communautés qui n'en sont pas directement touchées. Le délégué a appelé, à une approche conceptuelle axée plutôt sur la dégradation des terres, considérée comme « perte de productivité ».

Affirmant que la désertification est un problème complexe qui ne saurait être cerné par un message simple, un représentant des OSC a souligné la nécessité d'impliquer les OSC d'une manière plus systématique, évoquant leur expertise en matière d'échange des bonnes pratiques et d'engagement de l'attention du public, à travers, par exemple, des slogans tels que « pas de terre pas de pain ».

Pour conclure la séance, McKenzie a félicité les délégués pour leur travail, en observant que «... vous méritez un public engagé beaucoup plus important et je vous souhaite d'atteindre cet objectif. »

ÉVALUATION DE LA MISE EN CONFORMITE DES PROGRAMMES D'ACTION ET DE LEUR MISE EN ŒUVRE AVEC LA STRATEGIE

Lundi après-midi, la présidente du CRIC, Rowen, a invité le Comité à commencer l'examen de l'analyse préliminaire des données contenues dans les rapports soumis par les pays touchés et les pays industrialisés parties, les entités sous-régionales et régionales et les organismes des Nations Unies et les institutions intergouvernementales, en prêtant une attention à l'alignement des PAN.

Le Secrétariat a présenté les trois documents pertinents: le document ICCD/CRIC(11)/3, sur les objectifs opérationnels 2 et 4 de la Stratégie; le document ICCD/CRIC(11)/5, sur l'objectif opérationnel 4 de la Stratégie; et le document ICCD/CRIC(11)/6, sur l'alignement des programmes d'action et de leur mise en œuvre sur la stratégie. Les discussions ont porté sur ce dernier document qui souligne la nécessité de stratégies de financement intégrées (SFI) et de cadres d'investissement intégrés (CII) permettant de l'adéquation, prévisibilité et durabilité du financement destiné à la gestion durable des terres (GDT).

Groupe de discussion sur les « Questions cruciales de l'alignement des programmes d'action nationaux »: Introduisant le thème du groupe de discussion, le co-modérateur Philbert Brown, NFP, Jamaïque, a invité les délégués à faire part de leurs réflexions sur la fondamentale question de savoir comment améliorer les PAN, en étant concentré sur l'établissement de partenariats. Le co-modérateur George Kafumu, NFP, Tanzanie, a présenté les principales conclusions

de l'évaluation de la mise en conformité des PAN et de leur mise en œuvre avec la stratégie, mentionnant notamment: lenteur des progrès dans le processus d'alignement sur la stratégie en raison des difficultés rencontrées dans la collecte de données et du scepticisme à l'égard des avantages de l'alignement; faiblesse des capacités institutionnelles et humaines; absence de hiérarchisation des priorités et manque de leadership politique; absence d'un cadre stratégique global pour l'alignement des PAN sur les processus budgétaires; et insuffisance des ressources financières. Ouvrant le débat qui a suivi, il a encouragé les parties à se concentrer sur les voies et moyens de soutenir le processus de l'alignement par delà la question du financement.

Le Pérou a expliqué comment l'adoption d'une approche plus active de l'alignement des PAN a contribué à la mise en place d'une variété de partenariats et à l'amélioration de la prise de conscience, dans les rangs des responsables politiques de haut niveau, du fait que l'utilisation de la GDT comme cadre global pour le processus d'alignement renforçait les synergies avec d'autres conventions de Rio. Le délégué de l'Afrique du Sud a exprimé l'espoir de voir son pays respecter l'échéance de 2014, fixée pour l'alignement du PAN, et a souligné que la réussite de la mise en œuvre de son PAN reposait sur l'implication des différentes institutions pertinentes, notamment, du secteur privé et de la société civile. Soulignant que la mise en œuvre ne peut pas être laissée au seul niveau local, il a appelé à un financement adéquat et en temps opportun, rappelant que lorsque « les gouvernements changent, les priorités changent aussi ».

Le délégué du Honduras a parlé de l'approche multirégionale et plurisectorielle adoptée par son pays avec le soutien d'un financement du FEM, et a mis en exergue l'implication de la société civile, des entreprises privées et des universités dans les ateliers nationaux. Le Burkina Faso a souligné l'importance du renforcement des capacités des fonctionnaires gouvernementaux dans le domaine de la mise en application de l'approche plurisectorielle. Décrivant son expérience avec d'autres processus de gestion de l'environnement, l'Ukraine a souligné la nécessité d'une analyse approfondie, par les parties prenantes, pour la détermination des zones prioritaires et des responsabilités des différents partenaires.

La Géorgie a suggéré que le Secrétariat pourrait aider à la tenue de consultations consacrées à l'analyse régionale, soulignant la diversité des PAN ainsi que les difficultés d'ordre infrastructurel et financier posées à sa région. Le délégué du Panama, soutenu par l'Argentine, a appelé à plus de travail sur les indicateurs pour leur adaptation aux différentes données de référence concernant la dégradation, mettant en exergue l'expérience de son pays dans l'élaboration de cadres politiques pour l'incitation des institutions financières à promouvoir la gestion durable des terres dans leurs portefeuilles de développement rural. Il a précisé, toutefois, que l'utilisation de ces instruments économiques n'est pas incluse dans la Stratégie.

Au sujet des opportunités spécifiques liées au processus de l'alignement des PAN, la Jordanie a indiqué que la collaboration avec le secteur privé, la société civile et les universités peut aider à résoudre le problème de la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles. L'Argentine a qualifié l'alignement des PAN de processus d'apprentissage permettant de fournir des indications sur la façon de lever les barrières institutionnelles et d'établir des liens plus étroits avec les diverses parties prenantes. L'Algérie

a déclaré que son processus d'alignement, achevé en 2011, avait révélé la valeur d'une approche pyramidale ascendante et la nécessité d'un engagement politique pour parvenir à ce résultat.

L'Ouganda a déclaré que le processus d'alignement de son PAN met l'accent sur l'appropriation au niveau national par l'élaboration d'un cadre pour la coopération interministérielle. Le Lesotho a souligné la nécessité de veiller à la préservation des priorités nationales de développement au cours du processus d'alignement. L'Afrique du Sud a souligné que sa stratégie de mobilisation des ressources a entraîné la réussite du lancement d'un partenariat public-privé pour le financement des programmes de lutte contre les phénomènes de DDSS. Le Swaziland a déclaré craindre le risque de voir les décisions qui seront prises à la prochaine CdP au sujet de la modification des repères servant à mesurer les progrès, affecter son processus d'alignement, et a fait remarquer que « nous sommes en train de courir devant la voiture à bord de laquelle nous sommes sensés être ».

Un représentant des OSC a indiqué que l'alignement doit tenir compte de toutes les stratégies de développement nationales disponibles, et a appelé à l'établissement de partenariats avec les OSC à un stade précoce, soulignant que cela assurera aux PAN alignés, plus de force, d'efficacité et de chance d'être concrétisés. La Turquie a parlé de sa collaboration avec les OSC dans le domaine de la sensibilisation du public aux problèmes de DDTS.

L'UE a salué la contribution des OSC et des institutions de recherche au comblement du déficit en matière de données, faisant état du nombre croissant de pays touchés qui ont mis en place une base de données sur les phénomènes de DLDD, qualifiée de signe prometteur, précisant, toutefois, que le pourcentage global déclaré de 38%, pour ce qui est de l'accomplissement programmatique, peut masquer des variations régionales et des différences méthodologiques.

Le co-moderateur Brown a demandé au Secrétariat de répondre aux questions soulevées par le Brésil à propos des recommandations 64 (a) et (b) figurant dans le document ICCD/CRIC(11)/6, appelant la CdP à examiner le processus d'alignement des PAN dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie, et de l'ajuster en conséquence, et le CRIC à s'accorder « sur une définition claire et sans équivoque du PAN et des processus IFS/CII et sur leur relation ».

Le Secrétariat a précisé que la recommandation d'ajuster PAN vise à déterminer et à traiter les causes de la faiblesse des taux de réalisation, signalant que 11 pays seulement, soit 6,5% des 168 pays touchés, auront, en 2014, réalisé l'objectif de 80% de l'alignement des PAN.

Pour conclure la séance, Brown a résumé les recommandations de la session, déclarant qu'elles comprenaient: l'implication des OSC dans le processus de renforcement des capacités; l'implication du secteur privé dans le processus d'élaboration du PAN; l'adoption d'une approche multi-facette et plurisectorielle; le renforcement de l'approche pyramidale ascendante; l'analyse du timing de l'aide financière; et la mobilisation de davantage de soutien financier pour la réalisation de l'objectif de 2014; et l'établissement d'un système de surveillance.

Débat interactif sur les « Contraintes posées et opportunités offertes à la mise en place de systèmes nationaux de surveillance des phénomènes de DDTS »:

Jeudi après-midi, le Secrétariat a introduit les documents

contenant l'analyse préliminaire des données concernant l'objectif opérationnel 3 de la Stratégie retenue pour la science, la technologie et les données fournies par les parties et autres entités déclarantes (ICCD/CRIC(11)/7 et ICCD/CRIC(11)/4), et le glossaire des indicateurs de performance et d'impact, des apports financiers et des bonnes pratiques (ICCD/CRIC(11)/INF.3). L'oratrice a déclaré que les documents: présentent une mise à jour des cinq indicateurs de performance pertinents dans une perspective mondiale, régionale et sous-régionale; déterminent les évolutions possibles vers la réalisation de l'ensemble des objectifs fixés pour ces indicateurs; et présentent des recommandations, pour examen par le CRIC, axées sur la nécessité d'ajuster, de rationaliser et de renforcer les mesures visant à atteindre cet objectif.

Introduisant la séance, le modérateur Asghar Fazel, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a demandé aux parties d'examiner les recommandations préliminaires, et appelant, en même temps, les pays touchés parties, à accroître leurs efforts pour l'établissement de systèmes nationaux spécifiques de surveillance des phénomènes de DLDD, et les pays industrialisés parties, à fournir un appui supplémentaire à cette fin.

Adamou Bouhari, PNUE, a présenté le projet pilote appuyé par le FEM et consacré aux processus et approches intégrées de facilitation des rapports nationaux relatifs aux conventions de Rio, et mené en Afghanistan, en Erythrée, en République démocratique populaire du Laos, au Libéria, à Maurice et à Palau. Il a déclaré que le projet a révélé la nécessité d'un renforcement des capacités dans les domaines: de la coordination PAN; de l'échange des données et connaissances; de l'amélioration des mécanismes de collecte et de diffusion des données; et de la coordination d'un nombre important d'intervenants et d'organismes. Il a recommandé: la collecte de davantage d'expériences et l'amplification des essais de méthodologies; la mobilisation davantage de ressources et de partenaires pour le soutien des approches intégrées; et la prise de mesures incitatives en faveur des champions et des bénévoles. Il a expliqué que la demande de conseils et approbation des approches intégrées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) exigerait, toutefois, un mandat spécifique fourni par des parties à la CCNUCC. Bouhari a déclaré que le projet du PNUE a identifié des chevauchements dans les modèles de rapports relatifs aux trois conventions, chevauchement qui pourraient entraîner une réduction d'environ 25% de l'effort fourni pour l'établissement de ces rapports.

A l'invitation du modérateur Fazel, la France a indiqué qu'elle a apporté son soutien à 11 systèmes de surveillance mis en place aux niveaux régional et sous-régional, en Afrique, et partiellement dédiés au suivi des phénomènes de DLDD, durant la période 2010-2011, et a suggéré des façons d'améliorer les systèmes de surveillance à travers, notamment: l'appui des systèmes de surveillance dédiés à plusieurs objectifs et pas seulement aux phénomènes de DLDD; l'encouragement de la coopération régionale et la promotion de l'appropriation institutionnelle par les pays des systèmes sous-régionaux.

L'Allemagne a présenté quelques uns des enseignements tirés de 20 ans d'appui à des systèmes de surveillance dans 20 pays, et a souligné, entre autres: que les bailleurs de fonds sous-estiment souvent les défis inhérents à la surveillance des phénomènes de

DLDD; que la surveillance doit être menée par des institutions crédibles et indépendantes; que la communication des données globales peut parfois être organisée plus efficacement à un niveau régional ou sous-régional; qu'il n'est pas toujours nécessaire d'agréger les données à tous les niveaux pour répondre aux besoins identifiés; et que les donateurs devraient harmoniser leurs interventions. La représentante a conclu en affirmant que l'investissement dans les systèmes de surveillance de l'environnement en vaut la peine, lorsqu'il est fait de manière appropriée.

La Turquie a suggéré que les dépenses budgétaires pourraient être plus efficaces si elles pouvaient servir plutôt à lutter réellement contre la désertification sur le terrain, qu'à entretenir des systèmes de surveillance. Le Maroc a souligné l'importance de la cartographie géo-spatiale des principaux écosystèmes, comme moyen de mieux cibler les interventions, au lieu de se concentrer sur les données nationales agrégées. Le Pérou a exprimé son intérêt pour d'éventuels systèmes régionaux ou sous-régionaux de surveillance, en Amérique latine.

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE PAR RAPPORT AUX INDICATEURS D'IMPACT ADOPTES A TITRE PROVISOIRE

Mardi matin, 16 avril, le Secrétariat a introduit le document ICCD/CRIC(11)8-ICCD/CST(S-3)/6, qui présente les résultats de l'analyse préliminaire des données générales concernant les zones touchées, les estimations concernant les zones rurales et la population humaine, et l'analyse de la situation par rapport aux deux indicateurs d'impact obligatoires: la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté et l'état de l'occupation des sols. Le Secrétariat a indiqué qu'un total de 71 pays, soit 42% de l'ensemble des pays touchés parties, ont fourni des renseignements concernant les indicateurs d'impact, permettant la dérivation d'un premier ensemble de données de base, et a fait observer, toutefois, qu'en raison de la quantité insuffisante des renseignements fournis, la couverture et la comparabilité des données ne sont forcément pas suffisantes non plus.

Après l'introduction du document ICCD/CRIC(11)/9 du Secrétariat, contenant la contribution du CST concernant l'examen des données scientifiques relatives aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie, la présidente du CRIC, Rowen a invité le président du CST, Antônio Rocha Magalhães, à faire une déclaration sur l'annexe attachée au document (ICCD/CST(S-3)/L.3) et qui contient une compilation des idées, suggestions et propositions avancées par les diverses délégations au cours de la CST S-3, pour examen par les délégués du CRIC. Magalhães a souligné les efforts déployés par le CST pour améliorer les modèles de rapports et combler le déficit en matière de communication de données, signalant que le CST a également formulé des recommandations à propos de l'absence d'une définition et de critères communs applicables à la délimitation des zones touchées par les phénomènes de DDTS.

GROUPE DE DISCUSSION SUR « LA DELIMITATION OPERATIONNELLE DES ZONES TOUCHEES »: La présidente du CRIC, Rowen, a invité Michael Cherlet, du Centre commun de recherche, et coordonnateur de l'Atlas mondial de la désertification, à faciliter un débat sur l'apport scientifique apporté au CRIC.

Présentation du rapport du GCSET sur « La délimitation opérationnelle des zones touchées »: Matthias Magunda, GCSET, a présenté les recommandations préliminaires du Groupe concernant le plan opérationnel de la délimitation des zones touchées, mettant en exergue quatre grandes catégories de zones touchées: « les zones potentiellement touchées » là où la désertification est possible mais où les stratégies de GDT en place sont suffisantes; « les zones à risque (d'être touchées) » zones dans lesquelles une concentration de facteurs de désertification est détectée, ou zones soumises à une forte incidence de la sécheresse, ou encore zones soumises à une concentration de facteurs socio-économiques, nécessitant des mesures de prévention visant à accroître les options et désactiver les facteurs; « les zones touchées (de fait) » zones où des preuves de plus en plus importantes de dégradation des terres peuvent être signalées et les facteurs de désertification sont actifs, et qui nécessitent des mesures d'adaptation explicites pour la suppression des facteurs et la mise en œuvre de travaux de réhabilitation des terres; et « les zones héritées (désertification), » où les facteurs de la désertification ont disparu et la réhabilitation ou la restauration des terres n'est nécessaire que dans celles où la régénération naturelle est impossible ou trop lente.

Signalant que les observations peuvent être faites directement à travers les enquêtes et les techniques de cartographie, ou à travers des indicateurs indirects, qui présentent tous des avantages et des inconvénients, Magunda a introduit une approche à trois paliers pour l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs d'intégration qui limite, autant que possible, l'utilisation d'indicateurs de progrès aux fins de faciliter la communication des données. Il a décrit le premier comme étant les facteurs climatiques qui constituent la base de la délimitation des zones touchées, proposant l'utilisation de l'indice d'aridité comme moyen de détermination de la zone des terres arides à l'intérieur des limites de la désertification potentielle, acceptées de la CLD. Au sujet du second palier, Magunda a souligné les facteurs socio-économiques qui décrivent la pression humaine exercée sur les terres, citant les données concernant les évolutions démographiques rurales comme source principale de l'indicateur d'intégration applicable à ce palier. Au sujet du troisième palier, qu'il a qualifié de « palier central essentiel, où la dégradation des terres et ses facteurs locaux doivent être évalués », il a recommandé de combiner les derniers outils géostatistiques, comme l'Atlas mondial de la désertification ou l'Evaluation de la dégradation des terres dans les zones arides (LADA), avec des « scénarios » construits sur des échantillons de zones névralgiques/non névralgiques, à partir des données émanant du terrain.

Au cours du débat qui a suivi, l'Inde a parlé de son recours à des indices composites. Le Bhoutan a posé la question de savoir si l'adoption des nouveaux indicateurs exigeait « l'imposition » de ces paliers dans les processus d'enquête existants, et quelles implications cela pouvait avoir pour la capacité d'exécution du pays. Le Togo a déclaré qu'en tant que principal facteur de désertification, l'utilisation des terres n'est pas explicitement mentionnée dans la recommandation du GCSET.

Répondant aux questions soulevées par les délégués, Magunda a réitéré que les propositions du GCSET étaient, à ce stade, des idées préliminaires et a appelé les parties à faire part de leurs réactions en vue de permettre davantage d'amélioration.

Présentant l'expérience d'un pays, Mohamed Ghanam, Maroc, a expliqué comment son pays a adapté la méthode MEDALUS pour établir des cartes de vulnérabilité de huit zones en vue de déterminer les mesures préventives nécessaires, et la sélection des observatoires de la zone. Répondant aux questions, Ghanam a précisé: que la périodicité de renouvellement des mesures variait, mais qu'elle permettait une évaluation complète tous les quatre ans, et que le Maroc a utilisé deux sites pilotes, situés tous deux dans des zones prioritaires souffrant de problèmes dans le domaine de l'utilisation des terres. Signalant qu'elle utilisait également la méthode MEDALUS, la Tunisie, a précisé que les cartes de sensibilité indiquent ce qui pourrait arriver, pas ce qui est en train de se passer, a encouragé l'intégration des niveaux de pauvreté dans les paramètres et a souligné que certains facteurs requièrent des mesures à plus long terme, au-delà de 2 ou 4 ans.

Dans son exposé, Khalid Muhammad Siddiq, ministère du changement climatique, Pakistan, a expliqué plusieurs critères utilisés pour la délimitation des zones touchées au Pakistan, et a décrit les dispositions institutionnelles établies, aux niveaux national et provincial, pour la collecte des données. Signalant que plusieurs autres projets ont dû être réduits pour mobiliser des fonds, il a parlé d'autres difficultés rencontrées, y compris: la répétition et redondance des données; la compatibilité des données; la technologie inappropriée; l'échange d'information; la normalisation des données; le manque de coordination; et le renforcement des capacités et les questions de financement.

Le débat général: Le modérateur Cherlet a ensuite invité les pays parties à partager expériences et recommandations concrètes pour l'amélioration des indicateurs d'impact.

La Jordanie a déploré le manque d'assistance technique de la part des organismes techniques aux niveaux régional et sous-régional, qualifiant cela d'obstacle majeur posé à un renforcement suffisant des capacités. Le Pakistan a souligné la nécessité d'un financement prévisible de la part du FEM et d'autres partenaires internationaux.

La Suisse a réitéré sa préoccupation au sujet des problèmes techniques d'accès au SEREMA, soulignant qu'il est « trop compliqué et trop long » et faisant remarquer que, pour avoir un rapport correct, il faut déléguer « au moins deux personnes expérimentées pendant plusieurs mois pour faire le travail ». Signalant que le GCSET a seulement examiné deux indicateurs obligatoires, il a appelé, avec le Mexique, à un indicateur obligatoire sur la teneur des sols en carbone organique du sol (COS), soulignant que le COS est considéré comme le meilleur indicateur autonome de la qualité du sol et un facteur clé de la résilience de l'écosystème terrestre.

Le Maroc a mentionné qu'il avait partiellement résolu son déficit en matière de « capacités » par la création d'une équipe multidisciplinaire d'experts techniques pour aider à mettre en place une base de données nationale dans le cadre du processus du SEREMA de communication des données.

L'UE a souligné la nécessité d'améliorer la couverture et la comparabilité des données en intégrant le travail du GCSET de l'affinement des indicateurs d'impact avec les données et évaluations produites au niveau national. Le délégué a souligné également le besoin de s'attaquer aux défis importants restés à relever à la CST S-3 et à la CRIC 11, y compris l'insuffisance des capacités, les retards de financement, la complexité du modèle de rapport et l'absence de définitions communes.

Le Mexique a appelé à une intégration continue de données concernant l'amélioration des indicateurs dans le SEREMA, précisant que ce dernier utilise une imagerie satellitaire permettant de compiler des données supplémentaires. Le délégué a également souligné le besoin d'indicateurs supplémentaires pour relier les phénomènes de DLDD à la détérioration d'indicateurs connexes, tels que la pénurie d'eau et l'augmentation de salinité des sols et des eaux. Tout en saluant les efforts visant à délimiter les zones touchées, le délégué des Etats-Unis a exprimé sa préoccupation quant au risque de voir la complexité des conclusions de la GCSET « décourager et retarder » la mise en œuvre, au lieu de promouvoir et d'accélérer l'action. Il a suggéré de se poser deux questions fondamentales lors de la détermination des renseignements nécessaires à l'action: « avons-nous besoin de classer les zones arides en zones touchées et zones non touchées pour établir notre rapport »? Et, « avons-nous besoin de subdiviser les terres arides pour agir »? Il a recommandé d'envisager la possibilité de simplement reconnaître que toutes les zones arides sont menacées par les activités humaines actuelles et futures, pour réorienter la concentration vers l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'impact des mesures de lutte contre la désertification.

Dans d'autres contributions: l'Algérie a appuyé les appels à un modèle de rapport plus simple; l'Iran a souligné l'importance d'un cadre institutionnel solide au niveau national et aux niveaux plus élevés, pour l'examen des facteurs socio-économiques; l'Ukraine a appelé à l'octroi de davantage d'espace à l'utilisation des indicateurs nationaux qui sont gérés par les cadres de données disponibles, soulignant que les nouveaux systèmes de données sont « onéreux, longs et peuvent ne pas fournir de meilleures données »; et le Pérou a déclaré que l'intégration d'indicateurs du SEREMA pendant les premiers tours d'établissement des rapports, a donné des résultats encourageants, et a appelé le SEREMA à rendre compte des données au niveau du district, au cours de la troisième série de rapports.

Le Swaziland a souligné la nécessité de poursuivre les travaux sur la classification, la définition des termes, l'adoption d'un ensemble minimum d'indicateurs, et d'un soutien financier et technique plus important pour le renforcement des capacités. Le Brésil a déclaré que les indicateurs devraient être adaptés aux réalités de chaque pays, et a déploré que les rapports de la CLD ne cadrent pas actuellement avec les indicateurs sociaux utiles que le Brésil a élaborés. L'Italie a souligné l'importance des données concernant les sols carboniques. Le Honduras a parlé de son recours à des sources de données ouvertes. L'Argentine a décrit comment elle utilise les préparatifs de son observatoire national pour concevoir, élaborer et harmoniser les méthodologies relatives aux indicateurs nationaux. Le Niger a évoqué les problèmes qu'il a rencontrés dans la collecte de données, dans son effort de les rendre accessibles et dans l'harmonisation de ses indicateurs. L'Azerbaïdjan a noté que l'indicateur de pauvreté ne représente pas ses pauvres, car, en tant que pays exportateur de pétrole et de gaz, l'Azerbaïdjan a un PIB par habitant élevé mais les pauvres y ont un revenu loin d'être aussi élevé. Le délégué a également fait état de sa difficulté à générer des données concernant les sols, précisant que les données disponibles sont le produit de l'ancien système soviétique et qu'elles ne sont pas compatibles avec celles du reste du monde. La Chine a suggéré d'avoir une méthode plus

claire et simplifiée pour l'établissement des rapports nationaux. La Guinée a parlé de ses difficultés à obtenir des données fiables et actualisées, et s'est plainte du fait que son rapport national n'ait pas été accepté par le SEREMA, simplement parce qu'il a été présenté avec deux heures de retard. Un représentant des OSC a appelé les parties à envisager la possibilité d'abandonner le SEREMA et à adopter des rapports nationaux biennaux simplifiés, et à utiliser les montants épargnés pour la formation et la mise en œuvre des projets.

Débat interactif sur le thème « Traduire le suivi de l'impact en action »: Mardi après-midi, la présidente du CRIC, Rowen, a invité Chenchu Norbu, Bhoutan, à modérer cette session interactive.

Barron Orr, Université de l'Arizona, Etats-Unis, a souligné le potentiel des approches participatives de suivi et d'évaluation et a cité des exemples d'outils et méthodes utilisés dans le monde entier. Il a souligné la nécessité d'intégrer les informations pertinentes locales, faisant état, toutefois, des défis posés à l'intégration des données du niveau local dans le niveau mondial, y compris: la variation qui caractérise la dégradation des terres locales et les solutions locales, l'engagement et la garantie d'une représentation de toutes les parties prenantes; l'intensification, l'harmonisation et la combinaison des différents indicateurs potentiels. Il a suggéré l'emploi d'une plate-forme multipartite (PFMP), l'orientation en chaîne et le suivi trans-échelles comme méthodes et solutions possibles. Répondant aux questions de la Tunisie et de la Tanzanie sur l'harmonisation et la participation des parties prenantes, Orr a souligné que les nombreux intervenants doivent être engagés tous en même temps, a suggéré d'utiliser l'analyse multi-critères pour déterminer les différences entre eux, et a expliqué que la contribution d'experts peut être combinée avec la participation locale, et que cette approche peut s'ajouter à celles déjà existantes.

Wilfredo Alfaro, NFP, Chili, a partagé ses expériences avec l'attachement du suivi de l'impact à la planification et à la mise en œuvre, dans son processus d'alignement des PAN. Evoquant la limite des instruments d'investissement par rapport aux enjeux du changement climatique, il a souligné « qu'au Chili, il serait impossible d'avoir un système de suivi sans des partenariats et une coopération internationale », à travers par exemple un soutien de la part de la Banque mondiale et du PNUE. Il a parlé de la nécessité d'harmoniser les données et a signalé que l'emploi du système SEREMA reste problématique, l'entrée et la sortie des données ayant encore besoin d'y être améliorées. Répondant à une question du Panama, il a expliqué que dans la détermination des domaines prioritaires, le Chili a retenu plusieurs indicateurs liés à l'agriculture, y compris la concentration des petites exploitations, les taux de charge et l'état de dégradation du couvert terrestre. Répondant à une question d'un représentant des OSC, il a décrit comment le Chili implique les personnes touchées par la désertification en mettant des ressources à la disposition des parties prenantes et en employant les agents de vulgarisation qui travaillent dans les zones touchées et atteignent les personnes concernées.

Sakhile Koketso, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), a présenté les enseignements tirés de l'expérience de la CDB dans l'établissement des objectifs d'Aichi, soulignant que l'élaboration des objectifs et des indicateurs a été un processus de 15 ans et que leur affinement est toujours en cours, et que la CdP de la CDB a demandé au

Secrétaire exécutif et au Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, entre autres, de fournir du matériel d'orientation technique, de veiller au renforcement des capacités, d'élaborer davantage d'indicateurs mondiaux pour le comblement des lacunes, et de favoriser une plus grande harmonisation des indicateurs mondiaux.

En réponse aux questions des délégués, les membres du Groupe spécial ont indiqué: que les Objectifs 5, 11 et 15 d'Aichi présentaient les meilleures opportunités de synergies avec les indicateurs de la CLD; que les pays qui ne disposent pas de données de référence peuvent fixer des objectifs en fonction de ce qu'ils savent, en affinant la cible à mesure que les données évoluent; qu'en dépit de ses longs combats pour fixer des objectifs et des indicateurs, la CDB a obtenu un financement, en partie parce qu'elle a rattaché la protection de la biodiversité à l'amélioration du bien-être humain; que le regroupement des trois conventions de Rio porte, habituellement, des fruits et qu'il doit être encouragé à tous les niveaux; et que les préoccupations liées à la GDT devraient être intégrées dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

Au cours du débat qui a suivi, le Lesotho a fait état des similitudes et complémentarités entre les SPANB et les PAN, et, avec les Philippines, a fait remarquer que les fonds destinés aux projets de la CBD peuvent être utilisés pour l'avancement des objectifs de la GDT.

Le modérateur Norbu a demandé à chaque participant de « porter les messages à la maison ». Koketso a encouragé la mise en relief des synergies et l'intégration des préoccupations de la GDT dans les SPANB. Alfaro a encouragé les parties à suivre l'exemple de la CDB et à chercher à établir des objectifs globaux dans la CLD, et a mis en garde contre la perte de l'identité de la Convention dans la poursuite des synergies. Orr a encouragé la planification au niveau local, et les exigences en matière de suivi et d'évaluation.

Clôturent la session, Norbu a fait remarquer que, bien que les niveaux actuels des communications des données puissent ne pas être impressionnants, les choses ont changé de façon tangible, qui peut ne pas être évidente ou reflétée dans le rapport. Il a signalé que la stratégie et l'élaboration des PAN ont permis de mettre à contribution l'ensemble des principales parties prenantes, de déterminer les lacunes et les besoins et de faire évoluer la prise de conscience face au phénomène de DDSS.

CONTRIBUTION DU CST AU SUJET DE LA MEILLEURE FAÇON DE MESURER LES PROGRÈS ACCOMPLIS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES 1, 2 ET 3 DE LA STRATÉGIE

Mardi après-midi, la présidente du CRIC, Rowen, a invité les délégués à entamer l'examen du point 9 de l'ordre du jour, consacré à la contribution du CST concernant l'évaluation des progrès réalisés dans l'affinement des indicateurs d'impact applicables aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3. Le Secrétariat a présenté les recommandations préliminaires du GCSET concernant l'affinement de l'indicateur d'impact et les améliorations proposées à l'ensemble minimum d'indicateurs d'impact, adoptées à titre provisoire pour les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie (document ICCD/CRIC(11)/14).

Le président du CST, Antônio Rocha Magalhães, a informé les parties que, conformément à la décision 17/COP.9, le CST a travaillé sur l'amélioration des indicateurs en utilisant un processus itératif. Il a expliqué que ce processus a été présenté par le GCSET qui, en vertu de la décision 19/COP.10, a été chargé de la poursuite de la contribution participative itérative de la communauté scientifique, des correspondants nationaux et des correspondants des science et technologie (CTS) sur l'affinement des indicateurs d'impact et des suivi et évaluation des impacts. Il a indiqué que la CST S-3 a pris note du rapport d'étape et qu'une version complète des recommandations préliminaires du GCSET a été soumise à tous les correspondants nationaux et STC, par le Secrétariat de la CLD, début avril 2013, pour examen. Il a rappelé que les parties ont été invitées à fournir au GCSET, leurs commentaires sur ces recommandations, avant le 5 mai 2013.

Dans le débat qui a suivi, le délégué des Etats-Unis a souligné la nécessité de passer de la concentration sur la collecte des données à une concentration sur l'interprétation des données et la compilation des connaissances qui peuvent servir au soutien des actions dans l'immédiat. Il a proposé: d'utiliser les sources de données et d'indicateurs disponibles au niveau mondial, telles que l'Atlas et le travail présenté par «ISRIC - World Soil Information»; de rendre ces indicateurs accessibles à tous à travers les formulaires pré-remplis de SEREMA relatives aux indicateurs de base; et à les considérer comme des « indicateurs par défaut » que les parties pourraient accepter, rejeter ou remplacer par des indicateurs produits localement en se fondant sur leurs propres sources de données. Il a suggéré qu'une partie procède ensuite à l'interprétation des implications de l'indicateur qu'elle aura choisi d'utiliser pour mesurer l'état d'avancement de son PNA et les modifications qui y sont survenues. Il a également souligné les avantages d'une telle approche, dont: la réduction des coûts de l'établissement des rapports; l'augmentation du nombre de pays présentant leurs données; la facilitation de la normalisation; la concentration plutôt sur la capacité d'interpréter et d'utiliser les données disponibles que sur celle de générer des données; et le soutien des indicateurs générés localement, comme proposé par le GCSET, le Brésil et d'autres pays, sans exiger de la Convention d'attendre qu'ils soient produits.

L'Italie a souligné le besoin d'améliorer la « représentativité » de l'indicateur pour ce qui est de la situation des pays industrialisés touchés, proposant l'élaboration, pour les pays industrialisés touchés, d'une voie spéciale qui prenne en ligne de compte: la disponibilité des ressources humaines, scientifiques et financières; la possibilité d'accès; et les impacts économiques de la désertification sur la qualité de vie. La représentante a suggéré d'améliorer les directives et d'utiliser les systèmes appropriés et reconnus pour les données relatives à l'occupation des sols.

EXAMEN DES APPORTS FINANCIERS DESTINÉS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Mercredi matin, la présidente du CRIC, Rowen, a ouvert l'examen de ce point de l'ordre du jour, indiquant que les parties examineraient l'analyse préliminaire: de l'objectif stratégique 4, concernant les partenariats entre les acteurs nationaux et internationaux; l'objectif opérationnel 5, concernant le financement et le transfert de technologie; et les apports financiers pour la mise en œuvre de la Convention.

Simone Quatrini, MM, a présenté une note conjointe du Secrétariat et du MM synthétisant les documents ICCD/CRIC(11)/10 et ICCD/CRIC(11)/11 et ICCD/CRIC(11)/12. Il a signalé que les trois documents: donnent un aperçu de la mobilisation des ressources au niveau mondial, avec des mises à jour sur les cinq indicateurs de performance pertinents retenus aux plans mondial, régional et infrarégional; déterminent les évolutions possibles permettant d'atteindre les objectifs fixés pour ces indicateurs; et proposent au CRIC, des recommandations concernant la nécessité d'ajuster, de rationaliser et de renforcer les mesures. Quatrini a en outre souligné que les considérations concernant le processus de communication des données, y compris l'amélioration éventuelle de l'ensemble des indicateurs d'impact et des méthodologies connexes, figurent dans le document ICCD/CRIC(11)/15 qui alimente le processus itératif.

Groupe de discussion sur « les apports financiers actuels destinés à la CLD et les perspectives à venir »: Présentant ce thème, le modérateur Harald Heubaum, Université de Londres, a fait remarquer que « qu'il y ait ou pas de déserts dans votre pays – notre peau à tous est en jeu ». Parlant d'une pénurie de partenariats public-privé, il a demandé aux participants de se concentrer sur les voies et moyens d'attirer des capitaux et investissements.

Yao Bernard Koffi, Côte d'Ivoire, a parlé de la mobilisation des ressources dans la Région africaine, faisant état d'une insatisfaction due: à l'insuffisance du financement accordé par les sources multilatérales; à l'absence de rapports des organismes internationaux autres que le FEM; à une forte réduction des sources de financement bilatérales; et au peu de transfert de technologie. Il a signalé que les indicateurs de performance positifs observés étaient liés à une augmentation du financement et de l'appui technique de la part de diverses institutions, dont le MM, mentionnant la création de 23 cadres d'investissement durant la période examinée.

Jia Xiaoxia, Administration forestière étatique, Chine, a décrit les dispositions institutionnelles et les mécanismes financiers mis en place pour la lutte contre les problèmes de DDSS, la majeure partie du financement provenant du gouvernement central, avec quelques co-financements de la part des collectivités provinciales et locales. Elle a également fait état de certains paiements versés aux agriculteurs et aux éleveurs, et de politiques et programmes visant à associer le secteur privé.

Luis Estuardo Rios González, ministère de l'environnement et des ressources naturelles, Guatemala, a présenté une analyse préliminaire des apports financiers à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes, signalant que ces apports ont chuté de façon drastique, entraînant une diminution du nombre des projets proposés. Il a souligné la difficulté rencontrée dans la région pour ce qui est de l'accès aux financements du FEM, en résultat de quoi, 66% des projets inscrits dans le cadre de la CLD sont financés par des sources nationales. Il a ajouté que le Guatemala est en train de combler le déficit en financement par l'établissement de synergies avec d'autres programmes du FEM, comme la biodiversité.

Présentant un rapport sur l'évolution des financements dans la région nord de la Méditerranée, Anna Luise, ministère de l'environnement, Italie, a indiqué que seulement quatre pays touchés ont soumis des rapports, et a fait état d'une diminution

du nombre de projets soumis et des niveaux des financements destinés à la région d'une manière générale. Elle a émis l'hypothèse que cela serait dû au lourd fardeau des nombreux rapports exigés, soulignant qu'il y a plus de projets sur le terrain que de rapports, et que la plupart ciblent les objectifs stratégiques 1 et 2, avec une focalisation sur la gestion des broussailles de la forêt, la conservation de l'eau, la foresterie et les mesures de riposte aux situations d'urgence. Elle a en outre parlé de possibilités d'amélioration des synergies avec les initiatives de la CDB et de la CCNUCC.

Vesna Indova, ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, ex-République yougoslave de Macédoine, a présenté une analyse préliminaire de la région Europe centrale et orientale. Elle a indiqué que seuls quatre pays ont soumis des rapports au cours de ce cycle qui a également vu une forte baisse du total des affectations financières nationales ainsi que des apports au titre de l'aide publique au développement (APD). Elle a attribué à ce dernier la non-présentation de rapports par les principaux pays industrialisés durant ce cycle. Dans le même temps, elle a souligné le haut niveau de satisfaction perçu dans la région pour ce qui est des dispositions institutionnelles internationales en faveur de la Convention.

Mohamed Bakarr, FEM, a rappelé aux parties que les préparatifs pour le prochain rapport exhaustif à l'intention de la CdP 11, sont en cours. Il a salué le nombre important de réponses à la 5^e reconstitution du FEM et a indiqué que le FEM a établi des partenariats stratégiques innovants avec des pays dont, notamment, la Chine, mais aussi de nombreux pays africains, et qu'il est en train de restructurer les modalités de partenariat appliquées pour la région Amérique latine et Caraïbes, chose qui sera reflétée dans le prochain cycle de rapports.

Réagissant aux exposés des experts, le Pakistan a appelé à une réflexion approfondie sur les raisons de la mauvaise communication des données par certains pays touchés et certaines entités déclarantes, vu qu'elle porte atteinte à la mise en œuvre, suggérant, comme motifs possibles, l'absence de « contrainte » à soumettre des rapports, l'insuffisance du financement et la faiblesse de la hiérarchisation des priorités par le FEM.

L'Argentine, au nom du GRULAC, a expliqué que les activités de sa région ont été affectées par l'absence d'un financement adéquat, prévisible et fourni en temps opportun. La représentante a imputé cela à l'incertitude régnant autour de l'avenir du MM, et a appelé au règlement de cette question, à la CdP 11, pour s'assurer un MM pleinement opérationnel dans les meilleurs délais possibles. Elle a proposé que le CRIC formule une recommandation invitant le Secrétariat et le FEM à faciliter et à rationaliser le processus d'accès aux ressources.

En réponse, Bakarr a encouragé les parties outre les 92 d'entre-elles qui ont déjà demandé l'aide du FEM, à chercher à obtenir des fonds en utilisant l'une des modalités que le FEM a présentées.

L'UE a souligné que d'autres rapports sont nécessaires pour confirmer les premières évolutions encourageantes, appelant à la poursuite des travaux pour: créer un environnement favorable à l'investissement à l'échelon local; favoriser les incitations économiques et financières ainsi que les incitations politiques et juridiques; avancer dans l'établissement des IFS par les pays;

et mieux déterminer et harmoniser les indicateurs d'impact. Le délégué a regretté la faible représentation des institutions financières multilatérales à la réunion.

Le débat interactif: l'Inde a suggéré que s'assurer de l'obtention de meilleures données et, notamment, des données établissant un lien entre la désertification et la pauvreté, pourrait aider les décideurs à cibler le domaine où la dépense servirait le mieux. Le Swaziland a suggéré que les fonds du FEM vont à des pays disposant de capacité technique permettant d'élaborer rapidement propositions et programmes. La Chine a signalé qu'elle offrait aux pays africains une formation dans le domaine des politiques et technologies de GDT. Signalant que les correspondants nationaux de la GLD sont les seuls, parmi ceux des conventions de Rio, à ne pas être financés par le FEM, la Thaïlande a indiqué que le comblement de cette lacune peut contribuer à une utilisation plus efficace des ressources. L'Afrique du Sud, faisant écho à la Tunisie, la Libye et d'autres, a souligné qu'un financement adéquat est essentiel pour la réalisation des objectifs de la Stratégie.

S'agissant du rôle du secteur privé, la Jordanie a parlé de possibilités de partenariats public-privé. La Chine a expliqué que le rôle central du gouvernement consiste à mobiliser toutes les parties prenantes pour l'investissement dans la GDT, en explorant des solutions gagnantes à tous les coups, qui fournissent des incitations économiques à la fois aux entreprises et aux agriculteurs. La représentante a mentionné les politiques fiscales comme outil à la disposition des gouvernements, ajoutant que pour encourager les investissements dans la restauration des terres dégradées, le gouvernement fournit des autorisations d'occupation des sols de plus longue durée aux entreprises privées opérant dans ces domaines. Quatrini a signalé que le MM dispose d'outils et d'approches aidant à l'engagement du secteur privé dans les travaux de la GDT, et a précisé que l'Objectif opérationnel 5 exige effectivement des gouvernements l'exploration de partenariats en matière de financement. Le Burkina Faso a proposé que la prochaine CdP comprenne une session interactive avec le secteur privé, dans l'objectif de comprendre les contraintes auxquelles il est confronté. Cuba a souligné que l'accent mis sur les partenariats doit regarder au delà du secteur privé.

Au sujet de l'amélioration de l'efficacité sur le terrain, la Chine a décrit comment tous les gouvernements provinciaux et locaux sont tenus d'intégrer les activités de lutte contre les phénomènes de DDSS dans leurs plans de développement quinquennaux, et comment les chefs des gouvernements locaux sont évalués en fonction des objectifs et indicateurs qui s'y rapportent. Samoa a indiqué qu'il est l'un des rares pays à avoir consacré le financement accordé par le FEM entièrement pour la GDT, précisant que cela lui était possible parce qu'il a combiné tous les projets dans une approche programmatique multifocale qui a été appliquée, au départ, dans 26 sites du projet, mais qui est appelée à être élargie à d'autres zones.

Abordant le rôle des organes de la CLD dans le soutien des efforts en matière de communication des données, l'Inde a déclaré que le CRIC devrait appeler les banques multilatérales de développement à soumettre des rapports. Le Maroc a proposé un système d'information de pays à pays, pour permettre aux pays de déterminer les possibilités de collaboration. La Colombie a appelé à mettre davantage l'accent sur la normalisation des données et le renforcement des capacités en matière d'évaluation

et de méthodologies de communication des données, mais s'est interrogée sur les répercussions éventuelles pour les prochaines évaluations, faisant remarquer: « aurons-nous à faire marche arrière et à réévaluer les données reçues jusqu'à présent? » Soulignant l'importance de données fiables pour l'intensification des actions locales prometteuses, le Pérou a exhorté les organes de la Convention à réexaminer les processus disponibles, car « nous vivons un moment difficile. »

Apportant son soutien à ces points de vue, le Costa Rica a fait remarquer que cette Convention est « en attente d'une grande opération chirurgicale » et, avec l'Afrique du Sud, la Chine, et d'autres, a appelé à des dispositions pour la fourniture de davantage de financement pour les activités de restauration, y compris le renforcement des capacités dans le domaine des indicateurs d'impact, dans le cadre de la 6^e reconstitution du FEM. L'Ukraine a suggéré que vu que les partenaires multilatéraux et les donateurs bilatéraux doivent également communiquer les données concernant les financements qu'ils ont accordés à des programmes et projets, la publication immédiate de ces données sur le site web du FEM pourrait faciliter, pour les pays, la collecte des données, l'évitement des doubles emplois et l'accélération de la communication des données.

Répondant aux questions soulevées, le PNUE a souligné qu'une leçon à retenir est la nécessité d'aligner les processus de communication des données de la CLD sur le cycle de financement du FEM. Bakarr a encouragé les correspondants nationaux à travailler plus étroitement avec les correspondants du FEM pour « mieux comprendre nos processus ». Quatrini a souligné que le MM est penché sur les enseignements tirés, pour élaborer une approche à deux volets de partenariat de « deuxième génération », qui englobe le renforcement des capacités des acteurs nationaux ainsi que des initiatives visant à accroître et à diversifier les sources de financement à travers, notamment, le renforcement des synergies avec les autres conventions de Rio. Il a mis en exergue le rôle de l'initiative de l'Economie de la dégradation des terres, dans la présentation d'une argumentation convaincante aux institutions financières et aux gouvernements en faveur de l'investissement dans des activités de lutte contre les phénomènes de DDSS.

INTEGRATION DES ACTIVITES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL OFFICIEL DU CRIC: SEANCE DE DIALOGUE OUVERT

Mercredi après-midi, la présidente du CRIC, Rowen, a invité le Comité à aborder l'examen du rôle des OSC dans la mobilisation des ressources financières. Le Secrétaire exécutif de la CLD, Luc Gnacadja, a souligné que la CLD est le seul accord multilatéral sur l'environnement qui consacre des sessions spéciales à la facilitation des interactions avec les OSC et a exhorté les parties à accroître leurs contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour faciliter la participation des représentants des OSC admissibles.

Groupe de discussion sur le rôle des organisations de la société civile dans la mobilisation des ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de la CLD, Segment I - Le niveau national: Introduisant la session, le modérateur Patrice Burger, Centre d'Action et de Réalisation Internationales (CARI), France, a indiqué que la session présentera la question de mobilisation des ressources dans une perspective la plus

large possible, mettant en relief non seulement les moyens de mise en œuvre de la Convention, mais les ressources humaines, le temps, les techniques et les connaissances nécessaires à l'accomplissement du travail concret sur le terrain.

Griselda Marrero, Fundación Agreste, Argentine, a décrit comment la Fondation mobilise des outils qui peuvent aider à accéder aux fonds, citant, entre autres, la mobilisation de bénévoles pour les travaux du projet, la réalisation de campagnes de collecte de fonds directs, l'organisation d'événements de sensibilisation, et la création de partenariats stratégiques. Elle a également parlé des efforts fournis par la fondation pour engager les entreprises à intégrer des travaux de lutte contre les phénomènes de DDSS dans le cadre de leurs activités et responsabilité d'intérêt social.

Nahideh Naghizadeh, Centre du développement durable (CENESTA), Iran, a expliqué comment le CENESTA travaille avec les communautés autochtones pour organiser des aires de préservation communautaires autochtones (APAC), fondées sur leurs propres objectifs et plans d'action, pour créer des moyens d'existence durables tout en veillant à la préservation des terres, et pour les aider à être reconnues par le gouvernement central.

Jacqueline N'koyok, Confédération des ONG opérant dans les domaines de l'environnement et du développement en Afrique Centrale (CONGAC), Cameroun, a décrit comment la Confédération collabore avec des ONG internationales pour mobiliser des cofinancements ainsi que l'appui à la gestion des fonds, déplorant que cela signifie parfois un alignement sur les programmes d'action des ONG internationales plutôt que sur les priorités locales.

Ines Chaalala, MM, a expliqué la stratégie de financement intégré du MM, qui favorise les projets de GDT axés sur la désertification et la dégradation des terres, à travers l'intégration de la GDT dans les plans d'investissement nationaux. Elle a fait état d'une variété d'instruments disponibles fondés sur des financements publics et privés, en provenance de sources aux niveaux national et international. Elle a qualifié les OSC de partenaires fondamentaux et a parlé des centres de connaissances techniques et de savoirs locaux comme étant importants pour: la planification et la décentralisation; le renforcement des capacités au sein des collectivités locales; la mobilisation des ressources; l'efficacité de la mise en œuvre sur le terrain; et les processus d'intégration efficaces établissant des passerelles avec les ministères nationaux.

En réponse à une question du délégué des Etats-Unis, Marrero a déclaré qu'il n'existe aucune formule magique pour faire participer le secteur privé, que chaque entreprise est différente, que la clé est de dialoguer avec les acteurs de ce secteur pour savoir ce dont ils ont besoin et comment les deux bords peuvent travailler ensemble et, dans bien des cas, en coopération avec une collectivité locale.

L'Iran a indiqué que le travail du CENESTA dans l'établissement des APAC consiste à promouvoir les synergies entre la biodiversité et la gestion durable des terres. Naghizadeh a ajouté que le CENESTA travaille directement avec les communautés locales pour renforcer leur capacité en prendre eux-mêmes la charge de la collecte des fonds.

Au cours du débat qui a suivi, en réponse à la remarque du Tchad que le MM devrait contribuer à renforcer les capacités des OSC d'Afrique centrale, N'koyok a précisé que les

CONGAC appellent les parties et les institutions financières à édifier des fonds nationaux réservés aux OSC communautaires. En réponse à une question de Burger, le Brésil a décrit comment sa commission nationale sur la désertification met à contribution plusieurs intervenants, entreprend des actions et engage des dialogues politiques, précisant qu'elle a permis aux OSC d'accéder aux fonds nationaux pour la protection de l'environnement, institués au départ uniquement pour les organismes gouvernementaux, et auxquels ils sont déjà accessibles. Elle a regretté qu'en raison de « problèmes de communication avec le Secrétariat et de l'absence d'appui financier », un représentant du réseau d'OSC brésilien qui compte plus de 2000 associations affiliées n'a pas pu prendre part à cette réunion.

Plusieurs parties ont reconnu l'importance d'impliquer les OSC dans les plans et activités nationaux de lutte contre les phénomènes de DDSS. Au sujet du rôle du MM dans le renforcement des capacités des OSC, N'koyok a souligné que la fourniture d'une aide en nature, telle que le soutien à la protection et au marketing des bassins versants, est plus efficace que le financement en espèces.

Segment II - niveau international: Le modérateur, Tanveer Arif, SCOPE, a parlé de la baisse du nombre d'ONG accréditées à la CLD, de l'absence d'une participation active de grandes ONG, comme Greenpeace, au travail actuel de la CLD, et de la limitation de la part des ONG dans les financements accordés par le FEM dans le cadre du Programme de petites subventions et, dans certains cas, celui des projets de taille moyenne.

Stéphanie Faure, CARI, a décrit comment son groupe a travaillé avec les ministères français et l'Agence française de développement pour assurer un financement stable et à long terme de ses travaux, des efforts de cofinancement de CARI, du fonds français d'aide à des projets communautaires dans les zones arides, et de l'aide apportée par CARI à la création d'un réseau régional qui trouve un financement pour des projets spécifiques. Elle a souligné que l'expérience de CARI montre que la plupart des bailleurs de fonds veulent soutenir plutôt des projets sur le terrain, que les activités du réseau, même si ces dernières consistent à aider les projets sur le terrain.

Emmanuel Seck, ENDA Tiers Monde, a souligné que son réseau a été l'un des premiers à promouvoir les synergies entre les conventions de Rio, et qu'il travaillait aussi à l'intégration des questions de désertification dans les plans nationaux de développement. Il a indiqué que beaucoup a été accompli sur le terrain, mais que ces accomplissements ne sont pas partagés à l'échelle internationale. Il a encouragé l'établissement de partenariats avec d'autres pour: stabiliser le financement, élaborer davantage de projets de taille moyenne, dans lesquels des OSC peuvent s'impliquer et pour édifier les OSC sur l'endroit où trouver des financements. « Le financement devient de plus en plus difficile à trouver, un peu comme l'eau dans le désert », a-t-il fait observer.

Elena Bivol, ONG Bios, a partagé ses expériences en Moldavie et a énuméré les conditions que les ONG doivent satisfaire pour avoir accès aux fonds destinés aux projets, dont, notamment: posséder une bonne structure, un comité directeur responsable et compétent en matière de relations publiques; être transparentes et aptes à assurer le renforcement des capacités; et pratiquer des approches participatives.

Mohamed Bakarr, FEM, a souligné que le FEM vise à élargir l'engagement des OSC. Il a fait observer que les réseaux d'OSC sont dominés par les communautés de la diversité biologique et du changement climatique et qu'il est besoin de renforcer leur expertise en matière de gestion des ressources naturelles. Il a expliqué que les ONG ne sont pas éligibles au financement direct, mais qu'elles peuvent néanmoins accéder aux fonds du FEM à travers leurs gouvernements et des partenariats avec les institutions. Il a en outre encouragé les ONG à illustrer leur avantage compétitif et leur engagement en matière de projets, en particulier au niveau local. Il a également souligné la souplesse du FEM qui permet aux pays de choisir d'avoir des fonds pour plusieurs zones de focalisation ou une seule.

Un représentant des OSC a déploré que la région d'Afrique centrale soit confrontée à d'énormes problèmes de dégradation des sols, exacerbés par les activités incontrôlées des sociétés multinationales (EMN) dans la région, et a appelé à un soutien accru, de la part du FEM, à cet égard. La Côte d'Ivoire a appelé les pays industrialisés parties à s'assurer que leurs multinationales adhèrent aux principes de responsabilité sociale des entreprises, suggérant que cela pourrait englober une contribution aux initiatives de GDT dans leurs zones d'opération.

Dans le débat qui a suivi, le Pérou a expliqué comment il a atteint ses objectifs à travers l'institutionnalisation de la participation des OSC. Reconnaisant les qualités des OSC, de nombreux délégués ont souligné la nécessité d'explorer ce que peut faire la Convention pour aider les OSC sur le terrain et la manière de le faire.

Faisant part de sa préoccupation au sujet de l'impact des décisions 5/COP.10 et 5/COP.9, qui ont réduit la participation des OSC accréditées des pays des pays touchés, au comité de sélection, l'UE a proposé l'insertion d'une référence aux « groupes régionaux » dans la prochaine décision de la CdP sur la participation des OSC. La Suisse a signalé que les bailleurs de fonds négligent souvent l'efficacité du travail de politiques, effectué par les OSC, aux niveaux international et national.

EXAMEN DES BONNES PRATIQUES

Le Secrétariat a présenté ses notes concernant l'accessibilité des données relatives aux bonnes pratiques (ICCD/CRIC(11)/13) et (ICCD/CRIC(11)/13/Add.1), expliquant qu'elles répondent aux décisions 15/COP.10 et 13/COP.9 qui appelaient à l'intégration, dans les futures sessions du CRIC, de l'examen de l'accessibilité des données relatives aux bonnes pratiques et à la détermination des bases de données recommandées pour les bonnes pratiques en matière de GDT, en vue de transférer celles stockées dans le portail du SEREMA à une base de données recommandée. L'intervenant a informé les délégués que l'additif contient une liste des institutions et organisations ayant exprimé leur intérêt à soutenir le CRIC dans le regroupement et la diffusion des bonnes pratiques.

Débats d'experts sur le thème Les données relatives aux bonnes pratiques, sont-elles réellement accessibles? » segment I – Détermination des bases de données recommandées consacrées aux bonnes pratiques: Introduisant la session, la modératrice Sally Bunning, Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a indiqué qu'un appel à la manifestation de l'intérêt avait été ouvert du 21 novembre 2012 au 30 janvier 2013 pour déterminer les institutions qui souhaitaient soutenir le CRIC dans le regroupement et la

diffusion des bonnes pratiques en matière de technologies de GDT, y compris l'adaptation, ainsi que dans la mobilisation de financements et de ressources. Elle a expliqué que les cinq institutions participant au débat ont satisfait aux critères de sélection exigés dans l'appel à la manifestation de l'intérêt.

Emmanuel Seck, ENDA Tiers Monde, a donné un aperçu du travail mené par ENDA dans les domaines de la collecte et de la diffusion des bonnes pratiques, sur des sujets tels que l'agriculture, la conservation de la biodiversité, l'eau et l'assainissement, et les plantes médicinales.

Pietro Laureano, IPOGEA, a décrit le travail de son groupe avec l'Organisation des Nations Unies pour la science et la culture (UNESCO), visant à lui permettre de servir de centre international de la documentation sur les savoirs traditionnels, travail consistant en la collecte et l'organisation de ces savoirs de manière conviviale. Il a indiqué que IPOGEA propose l'élaboration d'une base de données mondiale consacrée aux bonnes pratiques en matière de GDT, utilisant un système de type wiki, de façon à ce que les communautés locales puissent contribuer directement à son élaboration et dans le processus contribuant à la large diffusion des savoirs locaux.

Hervé Trebossen, Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), a décrit comment la plate-forme Nord-Sud-Sud travaille dans la Stratégie 2020 pour la mise en exergue sur les synergies entre les conventions de Rio. Il a parlé de la base de données de l'OSS, consacrée aux pratiques de gestion des sols et des eaux, qui a engendré plus de 400 publications en ligne, et de la formation dont il a fait bénéficier plus de 800 scientifiques et experts dans le domaine des bonnes pratiques dans la préservation des sols et des eaux.

Adamou Bouhari, PNUE, a souligné l'expérience de cette organisation dans le domaine des bonnes pratiques, et le fait: que la gestion des données est cruciale pour la sensibilisation et la prise de décision; que l'agriculture biologique, dans les pays en développement, établit un lien entre bonnes pratiques et sécurité alimentaire; qu'un nouveau centre de ressources appuie les acteurs du secteur humanitaire dans la prise en considération des facteurs environnementaux; et, que les objectifs du Pacte mondial des Nations Unies vise à obtenir du secteur de l'entreprise, l'alignement de leurs activités sur les bonnes pratiques en matière d'emploi, de préservation de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Hanspeter Liniger, Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT), a souligné la contribution de WOCAT à la diffusion des bonnes pratiques en matière de GDT, à travers l'élaboration d'outils et méthodes normalisées et une base de données mondiale. Il a précisé qu'outre les rapports publiés, la base de données contient une variété de technologies et de méthodes déjà en usage, dont 470 technologies de GDT; 230 approches en provenance de 50 pays; une application Google Earth, et des cartes fournies par 20 pays.

Dans le débat qui a suivi, le Tadjikistan a souhaité voir le portail du SEREMA être rendu plus accessible à un public plus large. La Suisse a demandé la tenue d'une discussion sur les six critères utilisés dans l'appel à la manifestation de l'intérêt pour la diffusion des bonnes pratiques, expliquant que cela permettrait aux correspondants nationaux de la CLD de procéder à l'évaluation des institutions candidates. Le délégué des Philippines a appelé à l'amélioration des systèmes disponibles, mais a mis en garde contre le risque de se retrouver en train de

réinventer la roue. La Chine a indiqué qu'elle a tiré avantage de l'utilisation de l'approche utilisée par WOCAT et LADA, dans son dépistage et sa compilation des bonnes pratiques. La représentante a salué WOCAT pour sa mise à disposition d'une bonne technologie et pour avoir montré aussi les liens avec les recommandations politiques permettant d'appliquer les bonnes pratiques sur une plus grande échelle. L'Afrique du Sud a fait part de sa préoccupation au sujet de la fragmentation institutionnelle. L'Ouganda a souhaité être édifié sur les activités touchant aux sources d'énergie renouvelables et à la GDT.

Répondant aux questions des délégués, Liniger a convenu qu'il n'existe pas de « solution miracle » unique, que toutes les bonnes pratiques de GDT doivent être adaptées à des environnements spécifiques, de sorte que WOCAT essaie de fournir plusieurs options différentes, sélectionnées à l'aide de critères déterminés par l'utilisateur. Au sujet de la traduction de sa base de données consacrée aux bonnes pratiques, dans toutes les langues des Nations Unies, Liniger a expliqué que WOCAT travaillait actuellement dans trois langues officielles et recevait des contributions dans sept autres langues.

Dans la suite des interventions, Israël a proposé un mécanisme de suivi permettant de voir les éléments de la base de données qui ont été consultés, la façon dont ils ont été consultés et par qui, et les résultats obtenus par l'utilisation des bonnes pratiques. La Jordanie et l'Italie ont encouragé l'établissement, dans la base de données, d'un équilibre entre les savoirs traditionnels et les nouvelles technologies. La Tanzanie a appelé à l'évaluation des bonnes pratiques en matière de GDT, pour s'assurer qu'elles prennent en compte les changements climatiques. Le délégué des Etats-Unis a proposé que le CRIC recommande que la CLD demande à la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) de réexaminer les stratégies de manière à s'assurer que les bonnes pratiques sont en phase avec les potentialités des sols et les capacités locales, aux échelles appropriées fondées sur les connaissances locales et scientifiques.

Segment II - Cadre stratégique relatif à l'accès aux données: Introduisant la session, la co-moderatrice Amy Heyman, FAO, a salué l'accent placé sur la façon de rendre les données et informations soumises par les parties accessibles au grand public et sur la manière dont le CRIC et le CST peuvent favoriser l'analyse et la diffusion des bonnes pratiques.

Faisant état de l'absence d'une politique officielle, Sakhile Koketso, Secrétaire de la CDB, a parlé de l'approche de la CBD dans le domaine de l'accès aux données, qui implique: le respect des règles des Nations Unies; l'abstention de publier quoi que ce soit qui soit, sous protection de droit d'auteur; la publication uniquement de ce qui relève de l'information du public; l'exploration de l'utilisation d'œuvres protégées par les principes régissant la préservation de la création et des biens communs; et la citation des sources. Elle a également expliqué que la CDB transmet des données privées, telles que les rapports nationaux ou les documents d'information générale qui lui sont soumis et a souligné la responsabilité du propriétaire des données pour tous les aspects de la gestion des données, y compris le suivi et la mise à jour.

Sergey Kononov, Secrétaire de la CCNUCC, a illustré la manière dont la Convention applique les principes d'accès aux données, expliquant que parce que les données de la CCNUCC sont utilisées à la fois pour l'établissement des rapports et

pour la conduite des évaluations, et parce que les exigences de la CCNUCC sont complexes, la clarté est importante pour les parties et pour le public en général, tout comme la mise à jour des directives scientifiques les plus récentes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il a précisé que la CCNUCC respecte la confidentialité à l'aide de certains outils; fournit les données exhaustives qui lui sont soumises, sous forme de données en ligne accessibles en direct; stocke l'information dans son entrepôt des données; intègre les données numériques dans un système normalisé de gestion de données; et met à disposition un système en ligne d'orientation et de requête pour permettre aux visiteurs du site d'accéder à l'information souhaitée.

Au cours de la session interactive, le co-moderateur Fabio Grita, FAO, a souligné les éléments à prendre en considération dans le cadre des politiques relatives à l'accès aux données, comme suit: les objectifs de l'accès aux données sont reconnus; les données doivent être partagées et clairement déterminées; les données sont fiables; le dépositaire de l'information est connue; l'accès aux données est public; et la politique d'accès aux données est appliquée de manière progressive. La Jordanie, avec le Pakistan, a ajouté l'exactitude des données.

Le Zimbabwe a exprimé sa préoccupation au sujet de la protection des droits de propriété intellectuelle des communautés pourvoyeuses de savoirs traditionnels. Le Secrétaire de la Convention a expliqué que seuls les agents chargés des rapports, qui sont accrédités, peuvent verser des études de cas de bonnes pratiques et doivent préciser si oui ou non l'information soumise est protégée, et si c'est oui, ils doivent fournir les détails concernant l'entité qui détient le droit d'auteur.

Le Honduras a souhaité être édifié sur la faisabilité de la création d'une base de données commune entre les conventions de Rio. Koketso a déclaré qu'elle est possible et a précisé que la CdP de la CDB a demandé des bases de données communes avec la CCNUCC. Kononov a averti que dans la pratique, une base de données commune serait compliquée, et qu'elle posera les problèmes de savoir qui doit gérer le système, laquelle des CdP contrôlera son contenu, qui paiera les frais de gestion, et comment garder trace de la provenance des données et distinguer celles qui ont été validées.

L'UE a encouragé la prise en considération de l'initiative Open Data de la Banque mondiale comme modèle possible pour le SEREMA.

AMELIORATION DES PROCEDURES DE COMMUNICATION DES DONNEES, AINSI QUE DE LA QUALITE ET DU FORMAT DES RAPPORTS A SOUMETTRE A LA CONFERENCE DES PARTIES

Le Secrétaire de la CLD a résumé l'analyse préliminaire de l'information remontante que les entités déclarantes ont fournie, au sujet des indicateurs de performance et d'impact, en guise de plate-forme pour le processus itératif demandé par la CdP dans la décision 13/COP.9(ICCD/CRIC(11)/15).

L'Argentine, au nom du GRULAC, et soutenue par le Japon, la Jordanie, le Lesotho, l'Iran et l'Inde, a appelé à la prise en considération de sa proposition, demandant: l'affinement et l'amélioration de la qualité du SEREMA; le partage des réussites et des échecs vécus dans le travail d'analyse; l'évaluation et l'amélioration du modèle, des outils et des indicateurs; et, la recommandation au CST d'affiner les méthodologies et de

fournir aux parties des directives habilitantes. La Thaïlande, appuyée par le Brésil, a appelé à la prorogation de la période considérée. L'Ukraine, appuyée par l'Inde, le Brésil et la Colombie, a proposé de transformer les rapports de manière à permettre leur utilisation pour la sensibilisation et l'engagement du niveau national. Le représentant d'une OSC a souligné la nécessité d'aviser les parties des stratégies de sensibilisation efficaces. L'Erythrée a demandé au Secrétariat d'élaborer, pour la CdP 11, une réflexion sur la façon dont le SEREMA aide les pays appelés à soumettre leurs données. Constatant la convergence entre les propositions des Etats-Unis et du GRULAC concernant la nécessité d'utiliser les données disponibles au niveau mondial comme indicateurs par défaut, le délégué des Etats-Unis a soutenu l'idée d'insérer des photos et un complément narratif et des indicateurs supplémentaires, en dépit des difficultés techniques inhérentes à ce faire.

En réponse, le Secrétariat a expliqué que la révision en cours, du canevas et du format, vise à satisfaire les attentes des parties, et a reconnu la valeur des rapports multi-usages. L'intervenant a précisé que la CdP pourrait confier la tâche de la révision des indicateurs au GCSET. Le Bhoutan a encouragé les parties à s'entraider pour pouvoir passer du processus à la substance.

PROMOTION ET RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC D'AUTRES CONVENTIONS, ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX

Vendredi matin, le Secrétariat a introduit: ses approche et processus normalisés proposés pour l'élaboration d'un CDAP (ICCD/CRIC(11)/16); un projet de CDAP sur la question thématique de la sécheresse, y compris la pénurie d'eau (ICCD/CRIC(11)/17); et une note complémentaire contenant des compléments d'information sur les questions qui nécessiterait un CDAP supplémentaire (ICCD/CRIC(11)/CRP.1). Le Secrétariat a également invité les parties à prendre note des initiatives connexes et, notamment, du document conceptuel d'un plan d'action pour la réponse du système des Nations Unies, émanant du Groupe des Nations Unies sur la gestion de l'environnement (ICCD/CRIC(11)/INF.5) et des résultats et recommandations de la Réunion de haut niveau sur les politiques nationales de lutte contre la sécheresse, qui s'est tenue en mars 2013 à Genève, en Suisse (ICCD/CRIC(11)/INF.6).

Introduisant la session, Bongani Masuku, Swaziland, a invité Richard Mwendandu, ministère de l'environnement et des ressources minérales, Kenya, à parler de l'approche intégrée adoptée par son pays pour la gestion de la sécheresse, qui prend le secteur le plus touché, à savoir l'élevage, comme point d'entrée, pour s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité. Il a indiqué que la stratégie de riposte a impliqué un investissement dans l'infrastructure, le capital humain et la gestion des risques, le renforcement des cadres institutionnels et de financement et l'établissement de partenariats.

Expliquant comment la CLD contribue au renforcement des capacités dans le domaine de l'élaboration des CDAP, la CLD a rappelé qu'à la CdP 10, les questions du rôle des femmes, de la sécurité alimentaire et du changement climatique ont été abordées.

L'Argentine a appelé le FEM et les institutions financières internationales à adopter une approche fondée sur la parité hommes-femmes dans leurs conditions requises, et a proposé au CRIC de recommander que la CdP établisse un programme

de renforcement des capacités. Le Brésil s'est opposé à l'élargissement des accords multilatéraux sur l'environnement, expliquant que les synergies sont mieux optimisées au niveau national.

Le Niger, la Mauritanie, le Maroc et la Libye ont déclaré que la sécheresse est un problème prioritaire lié au changement climatique et touchant à la sécurité alimentaire. Affirmant que jusque là, le problème de la sécheresse n'est pas suffisamment pris en considération dans la mise en œuvre de la Convention, le Bénin a accueilli avec satisfaction l'appel de la Réunion de haut niveau à mettre davantage l'accent sur cette question. Le Chili a souligné que le CDAP sur la sécheresse est une étape importante dans la poursuite des objectifs de la Convention. La Côte d'Ivoire a suggéré qu'un protocole portant spécifiquement sur la sécheresse pourrait être utile.

Apportant son appui au Brésil, le délégué des Etats-Unis a déclaré que la Convention devrait plutôt concentrer ses ressources limitées sur les questions fondamentales que chercher à élaborer de nouveaux programmes de travail sur les questions déjà traitées par d'autres organisations. Le Ghana a exprimé son intérêt pour la planification de la préparation à la confrontation de la sécheresse. Le Panama a indiqué que le travail sur la sécheresse devrait être entrepris au niveau national. Le Portugal a suggéré que tous les problèmes ne peuvent pas être traités dans le cadre de la Convention, ni même dans celui des PAN.

A la question posée par le modérateur Masuku de savoir si la sécheresse et l'eau devaient être examinées hors du champ de compétence de la Convention, le Secrétariat de la Convention a répondu que son travail sur ces questions suivait les instructions à la décision 9/COP.10, que la sécheresse est mentionnée dans le titre de la Convention, et que la question de la pénurie de l'eau y est inscrite comme une priorité dans le processus de l'élaboration des PAN.

La Norvège a souligné que les parties devraient envisager de tirer parti du rôle de l'IPBES dans les questions d'ordre scientifique et technique et dans le renforcement des capacités, signalant que l'IPBES est en train de prendre des demandes concernant les besoins, la date limite des dépôts étant fixée au 5 mai 2013.

EXAMEN DES DONNEES CONCERNANT L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DE LA STRATÉGIE

Vendredi matin, la présidente Rowen a invité Chencho Norbu, président du Groupe de travail intersessions pour l'évaluation à mi-parcours de la stratégie (GTI) à informer les délégués du travail accompli (ICCD/CRIC(11)/INF.2), et a appelé à une rétroaction exhaustive engageant toutes les parties prenantes.

Le Panama a encouragé le GTI à proposer des changements dynamiques dans la direction et dans l'approche. Le Burkina Faso a déclaré que l'évaluation est prématurée, car les ressources destinées à aider les pays en voie de développement à mettre en œuvre la stratégie commencent à peine à venir. La Côte d'Ivoire a déclaré que l'évaluation vient à un moment opportun, car les parties ont besoin de savoir ce qu'il reste à faire, même si elles n'aiment pas les réponses.

L'Iran a encouragé l'élaboration d'une décision de la CdP demandant aux pays de créer deux correspondants nationaux, l'un pour les questions politiques de haut niveau, l'autre pour prendre en charge la direction pratique de la mise en œuvre de la Convention. Le Mexique a proposé de rendre obligatoire

la communication des données concernant les indicateurs de l'objectif 3 et, en particulier, la teneur en carbone des sols. La Thaïlande a suggéré de réorganiser l'ordre des objectifs de la Stratégie.

Le président du GTI, Norbu, a indiqué que le GTI prendrait en considération les observations des délégués du CRIC à sa prochaine réunion. Le Secrétaire exécutif de la CLD, Gnacadja, a encouragé tous les correspondants nationaux à mobiliser et à inviter les parties prenantes à contribuer à l'évaluation, de sorte que le GTI dispose d'un maximum de contributions.

GOUVERNANCE ET DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES DU MÉCANISME MONDIAL: LES PROGRES ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DE LA DECISION 6/COP.10

La présidente Rowen a invité le Secrétariat à mettre à jour le CRIC quant aux avancées réalisées dans la mise en œuvre de la décision 6/COP.10 (ICCD/CRIC(11)/18). Le Secrétariat a indiqué que de fréquentes consultations avec les parties prenantes ont été tenues et que le transfert de la responsabilité et de la représentation juridique du MM du Fonds international de développement agricole à la CLD a eu lieu.

Plusieurs parties ont fait part de leur crainte du risque de voir l'incertitude persistante autour de l'avenir du MM avoir un impact accru sur le financement nécessaire aux pays touchés parties, et ont souligné que cette question doit être remise à plat à la CdP 11. L'UE, appuyée par la Jordanie et la Norvège, a appelé à une meilleure analyse de l'ensemble des responsabilités devant être à la charge de certains lieux de domiciliation. Exprimant sa volonté de continuer à héberger le Mécanisme mondial à Rome, l'Italie a souligné les avantages offerts, y compris la cohabitation du MM avec d'autres organismes internationaux compétents.

Le Japon a demandé une analyse des coûts des ressources humaines et institutionnelles en fonction de la résidence future du MM. Le Secrétaire exécutif, Gnacadja, a invité les parties à fournir des renseignements spécifiques similaires pour permettre une analyse globale pouvant être soumise, pour examen, à la CdP 11.

LA SÉANCE DE CLÔTURE

Vendredi soir, Luis Rios González, rapporteur, a présenté le rapport provisoire de la CRIC 11, contenant un résumé des points de vue et recommandations formulés en séance plénière (ICCD/CRIC(11)/L.1 et ICCD/CRIC(11)/L.2). Il a présenté aussi un document supplémentaire, ICCD/CRIC(11)/L.2/Add.1, contenant un résumé des délibérations et recommandations soumises au CRIC pour examen.

La présidente Rowen a rappelé aux délégués que le rapport n'est pas un document négocié et qu'il devrait seulement refléter fidèlement ce qui a été dit durant les délibérations de la semaine. Après l'ajout d'un paragraphe soulignant que certains pays ont encouragé la CLD et ses Etats membres à tirer parti des possibilités offertes par l'IPBES avant l'échéance du 5 mai 2013, le Comité a approuvé le rapport moyennant quelques modifications rédactionnelles mineures.

A la fin des déclarations de l'UE, du GRULAC, du Japon, de la région Europe centrale et orientale, du Groupe africain, du Groupe asiatique, de la République de Corée et des OSC, le secrétaire exécutif de la CLD, Gnacadja, a remercié les délégués pour leurs contributions et les a invités à la CdP 11, en Namibie. Dans ses observations finales résumant les accomplissements

de la CRIC 11, le président Rowen a félicité les délégués pour leur participation active, soulignant que la réunion a recueilli de précieux renseignements sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, sur ce qui manque, sur ce qui est disponible et sur ce qui doit être élaboré. La présidente Rowen a levé la séance à 19h53.

LE RÉSULTAT FINAL

Le rapport adopté de la CRIC 11 (ICCD/CRIC(11)/L.1, L.2 et L.2/Add.1) contient des conclusions et des recommandations qui sont une compilation des idées, suggestions et propositions avancées par les participants en vue de promouvoir la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie.

Au sujet de l'examen et évaluation des données scientifiques relatives aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie, le rapport énonce, entre autres, que:

- plusieurs participants ont recommandé une amélioration, aux plans méthodologique et technologique, du portail du SEREMA à travers, notamment, la réduction de la complexité et l'augmentation de la convivialité. Certains ont recommandé que le SEREMA soit réorganisé et que la forme de ses modèles soit simplifiée.
- plusieurs participants ont demandé que les partenaires de développement et les institutions financières, en particulier le FEM, envisagent l'élargissement de l'aide financière et technique au renforcement des capacités des pays touchés parties dans le domaine de l'élaboration des indicateurs d'impact à utiliser dans l'établissement des rapports.
- certains participants ont recommandé que le GCSET envisage de proposer une méthode simple pour la délimitation des zones touchées.
- certains participants ont recommandé que le CST multiplie ses efforts visant à harmoniser des données et des méthodologies, comme condition préalable à l'établissement d'une base de référence pour l'évaluation globale.
- certains participants ont recommandé l'utilisation d'ensembles de données facilement disponibles et internationalement reconnus, et la création de synergies avec d'autres conventions de Rio, en vue de réduire les coûts de la collecte des données.
- certains participants ont recommandé que le GCSET continue à travailler sur l'élaboration d'une terminologie claire et sur la classification et la détermination des indicateurs d'impact.
- certains participants ont recommandé de travailler à l'établissement d'un meilleur équilibre entre l'évaluation/les indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
- certains participants ont recommandé que les institutions internationales fournissent des orientations méthodologiques complémentaires concernant l'élaboration des rapports sur les indicateurs obligatoires applicables à l'évaluation de l'état du couvert végétal et de la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.
- certains participants ont recommandé l'adoption d'un indicateur de la teneur des sols en carbone organique, pour mesurer les progrès accomplis sur l'objectif stratégique 3.
- certains participants ont encouragé tous les pays parties, à tirer avantage des synergies entre les conventions de Rio au niveau national, en particulier au profit des PAN et des SPANB.

Au sujet de l'évaluation de la mise en œuvre des indicateurs de performance adoptés provisoirement concernant l'objectif opérationnel 1 de la Stratégie, le rapport stipule, entre autres, que:

- certains participants se sont dits préoccupés par la fiabilité et la représentativité des données concernant le pourcentage total des populations informées.
- certains participants ont recommandé que l'évaluation à mi-parcours envisage le réexamen des indicateurs retenus pour l'objectif opérationnel 1 et examine la possibilité d'avoir des outils plus efficaces et plus fiables pour mesurer les efforts fournis en matière de sensibilisation.
- certains participants ont suggéré la mise en place, au sein de la Convention, d'un référentiel des données sur les enseignements tirés en matière d'activités de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation.

Au sujet de **l'évaluation de l'alignement des programmes d'action et de leur mise en œuvre sur la Stratégie, pour ce qui est des objectifs opérationnels 2 et 4**, le rapport indique, entre autres, que:

- plusieurs participants ont noté que des analyses préliminaires des options de gestion durable des terres, y compris l'estimation économique, devraient être menées, et que des priorités cohérentes avec les politiques nationales de développement, en particulier dans l'agriculture, la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles, le changement climatique, la biodiversité et la réduction de la pauvreté, selon ce qu'il convient, devraient être établies avant le démarrage du processus d'alignement.
- plusieurs participants ont noté que des mécanismes de coordination internes spécifiques à l'alignement des PAN devraient être établis, tels que des cadres de coopération interministérielle et des comités d'organisations, pour conduire le processus et veiller à la cohérence.
- plusieurs participants ont rappelé que le processus d'alignement doit être participatif et intégrer toutes les parties prenantes.
- plusieurs participants ont indiqué que le GTI devrait accorder une attention particulière au processus d'alignement et au réexamen des indicateurs pertinents.
- les parties ont accueilli avec satisfaction le financement du FEM destiné au soutien de l'alignement des PAN, même si beaucoup ont exprimé leur préoccupation quant aux niveaux et délais du financement destiné au processus d'alignement.
- les parties ont fait part de préoccupations au sujet du financement destiné à la mise en œuvre des PANs. Plusieurs parties ont souligné la nécessité de faciliter l'accès direct au financement, notamment du FEM et au financement destiné à la lutte contre le changement climatique, aux niveaux local et national.
- plusieurs participants ont rappelé la nécessité d'une rationalisation des PAN plutôt pour combler des lacunes spécifiques que pour intervenir sur tous les aspects de la gestion des terres.
- plusieurs participants ont souligné que le Secrétariat devrait élaborer des outils efficaces pour guider le processus d'alignement.

Au sujet de **l'évaluation de la mise en œuvre des indicateurs de performance adoptés à titre provisoire pour l'objectif opérationnel 3 sur la science, la technologie et les connaissances**, le rapport note, entre autres, que:

- plusieurs participants ont recommandé d'accroître l'appropriation nationale et le leadership dans le domaine des systèmes de surveillance des phénomènes de DDSS.

- certains participants ont recommandé de s'appuyer sur les enseignements tirés par les pays donateurs.
- certains participants ont recommandé que les bailleurs de fonds qui investissent dans des systèmes de surveillance des DDSS, harmonisent leurs interventions aux niveaux national et local.
- certains participants ont recommandé l'utilisation d'un suivi basé sur les écosystèmes qui intègre les facteurs socio-économiques de la dégradation des terres, comme méthode de surveillance efficace des phénomènes de DLDD.
- certains participants ont recommandé un renforcement de la coordination et de la communication entre les correspondants nationaux des conventions de Rio.

Au sujet de **l'évaluation de l'objectif stratégique 4 et de l'objectif opérationnel 5, sur les engagements financiers et les investissements liés à la mise en œuvre de la Convention**, le rapport note, entre autres, que:

- plusieurs participants ont exhorté les pays industrialisés parties, le FEM et le MM à augmenter leurs contributions financières, pour permettre aux pays en développement parties concernés à améliorer leurs systèmes d'information et d'accroître leur compréhension et utilisation d'indicateurs d'impact.
- plusieurs participants ont appelé le FEM à réexaminer et améliorer ses processus internes pour assurer un décaissement rapide des fonds aux pays éligibles, et ont appelé les institutions de la Convention à faciliter l'accès à ce financement en communiquant aux agences d'exécution du FEM, de manière efficace et en temps opportun l'information permettant de s'assurer qu'elles sont conscientes des besoins financiers du processus de la CLD.
- plusieurs participants ont appelé le FEM à mobiliser des ressources supplémentaires et à faciliter l'accès, dans le cadre de la sixième reconstitution du FEM.
- plusieurs participants ont demandé au FEM, au MM et à d'autres partenaires d'accroître leurs efforts dans le domaine du renforcement des capacités nécessaires à la mobilisation des ressources.
- plusieurs participants ont recommandé de se concentrer sur la mise en œuvre des décisions relatives aux dispositions institutionnelles aux fins de rendre le MM opérationnel dès que possible.
- plusieurs participants ont souligné l'importance de l'implication du financement privé dans la mise en œuvre de la Convention.
- certains participants ont demandé que les institutions de la Convention explorent de nouveaux mécanismes de financement pour permettre aux pays de répondre à leurs exigences en matière de rapports.
- certains participants ont recommandé que les PAN alignés sur la Stratégie bénéficient d'une priorité dans l'affectation des ressources, et ont demandé au MM de faciliter la mobilisation des ressources pour les initiatives incluses dans les PAN.
- certains participants ont recommandé que l'évaluation à mi-parcours doive accorder une attention toute particulière à l'évaluation des organismes et institutions subsidiaires de la Convention, en vue de rendre les processus de la Convention plus dynamiques et plus efficaces. D'autres parties ont demandé la détermination des incidences financières de la mise en œuvre de la Stratégie.

Au sujet du résultat de la session de dialogue ouvert sur le **rôle des OSC dans la mobilisation des ressources financières à l'appui de la mise en œuvre de la CLD**, le rapport, stipule, notamment, que:

- de nombreuses parties et autres acteurs ont reconnu le rôle important joué par les OSC.
- plusieurs intervenants ont recommandé la participation des OSC dans les organes nationaux de coordination.
- certaines parties ont recommandé que les OSC puissent partager leurs connaissances et leurs réussites liées au secteur privé, avec les autorités nationales.
- plusieurs participants ont exprimé leur préoccupation au sujet de la faiblesse du nombre d'OSC prenant part à la CRIC 11 et accrédités auprès de la CdP, et ont recommandé l'examen des voies et moyens de s'assurer d'une participation accrue des acteurs de la société civile aux réunions de la CLD.
- plusieurs participants ont souligné la nécessité d'impliquer les OSC dans le processus de communication des données.
- certaines parties et OSC ont souligné la nécessité de renforcer les capacités des OSC, en particulier dans le domaine de la mobilisation des ressources et de l'accès à des fonds et, notamment, au FEM.
- certains participants ont demandé que le MM, le FEM et d'autres donateurs fournissent des fonds aux OSC pour la mise en œuvre des projets au niveau national.

Au sujet de la **détermination des bases de données et institutions recommandées pour les bonnes pratiques**, le rapport énonce, notamment, que:

- certains participants ont demandé plus de renseignements sur le travail et les réalisations des institutions répondant à l'appel à la manifestation de l'intérêt, aux fins de déterminer les institutions qui souhaitent soutenir le CRIC dans la compilation et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres, y compris l'adaptation.
- certains participants ont recommandé que l'information sur les bonnes pratiques de GDT soit consolidée et mise à disposition dans les référentiels centralisés des bonnes pratiques, ou par le biais d'une initiative de partage des données.
- de nombreuses parties ont appelé à une approche intégrée fondée sur les synergies et la coopération entre les institutions participant à l'appel à la manifestation de l'intérêt.
- certains participants ont recommandé que les bonnes pratiques soient réexaminées par des experts, par les collectivités locales et par les utilisateurs finaux en vue de valider que les communications constituent en effet de bonnes pratiques dans le contexte local.
- certains participants ont recommandé que l'IPBES soit invité à procéder à un examen des stratégies pour y traiter la question des liens entre les bonnes pratiques, le potentiel des terres, et les capacités et les connaissances potentielles et locales.

Au sujet de la **accessibilité des données sur les meilleures pratiques**, le rapport stipule, notamment, que:

- Beaucoup ont salué la détermination d'éléments d'une politique d'accès aux données et ont demandé au Secrétariat de poursuivre la recherche sur les pratiques et politiques d'autres conventions et organismes multilatéraux.
- certains ont souligné la nécessité d'utiliser et de protéger les droits de propriété intellectuelle des innovations présentées en tant que bonnes pratiques.

Au sujet de l'**examen du processus itératif relatif à l'évaluation de la mise en œuvre, y compris les indicateurs de performance, la méthodologie et les procédures de notification**, le rapport énonce, notamment, que:

- plusieurs participants ont demandé au CST et au CRIC, d'examiner davantage et d'affiner les indicateurs, en accordant une attention toute particulière aux critères 'e-SMART' (Spécifique, Mesurable, Réalisable, Pertinent - à durée déterminée) et de simplifier le modèle des rapports pour réduire le fardeau mondial que font peser les processus d'établissement des rapports.
- plusieurs participants ont recommandé davantage d'engagement dans l'évaluation à mi-parcours en tant qu'opportunité offerte pour la résolution des difficultés rencontrées dans la mise en route de la stratégie, et à présenter un rapport sur sa mise en œuvre.
- certains ont demandé un allongement de la période impartie à l'établissement des rapports, et à une modification de la fréquence des rapports, aux fins de mieux répondre aux exigences en matière d'établissement des rapports, des cycles de rapports et de la sensibilité des indicateurs.
- certains participants ont recommandé la création de sections spéciales au sein du SEREMA pour rendre compte des indicateurs supplémentaires et/ou des mesures spécifiques prises par les pays, dans le cadre de la lutte contre les phénomènes de DDSS.

Au sujet de l'**approche et processus normalisés proposés pour l'élaboration des CDAPs et du CDAP proposé pour la sécheresse et la pénurie d'eau**, le rapport stipule, notamment, que:

- plusieurs participants ont recommandé que les organes du Secrétariat et de la CLD renforcent l'interface science-politique en plaçant un accent sur la sécheresse, y compris, la pénurie d'eau.
- plusieurs participants ont appelé les partenaires de développement, le FEM, les banques internationales et régionales de développement et d'autres institutions financières à aider les processus du Secrétariat et de la Convention en fournissant des ressources adéquates, accessibles et en temps opportun, pour la mise en œuvre du CDAP sur la sécheresse, y compris la pénurie d'eau.
- plusieurs participants ont recommandé que la CdP approuve le CDAP sur la sécheresse, y compris la pénurie d'eau.
- plusieurs participants ont reconnu l'importance d'élaborer des politiques nationales de lutte contre la sécheresse, et de leur intégration dans les plans et mécanismes disponibles et, notamment, dans les PAN.
- plusieurs participants ont souligné la nécessité de mettre en place des politiques et des mécanismes pour le traitement de la gestion des risques de catastrophes liées à la sécheresse.
- plusieurs participants ont affirmé que les synergies entre les conventions devraient être encouragées au niveau national, mais, qu'au niveau mondial, les accords multilatéraux sur l'environnement devraient garder leur indépendance.
- certains participants ont fait part de leur crainte quant au risque de voir l'ajout de zones d'exploration, venir détourner les parties du principal point de focalisation, à savoir, la mise en œuvre de la Convention sur le terrain et l'augmentation des coûts.

BREVE ANALYSE DE LA CRIC 11

Alors que les délégués à la CRIC 11 se réunissaient à Bonn, au point marquant le mi-parcours du plan stratégique décennal de la Convention, dans leurs rangs, il y avait de grandes attentes de voir les recommandations de la 2^e conférence scientifique de la semaine précédente venir insuffler un nouvel élan aux efforts fournis par les parties pour la mise en application de la Convention. Mais il est vite devenu évident que parvenir à un accord sur le diagnostic, et encore moins à un accord sur une prescription pour la mise en valeur des terres dégradées, n'allait pas être chose aisée. La Convention a-t-elle "besoin d'une intervention chirurgicale majeure", comme l'a dit un délégué, pour survivre au-delà de son 20^e anniversaire, ou sommes-nous ici devant, peut-être, un cas classique d'hypocondrie? Cette brève analyse met en exergue les défis posés au diagnostic et au traitement des maux dont souffre la Convention et auxquels les délégués au CRIC se sont trouvés confrontés lorsqu'ils ont cherché à déterminer les outils les plus rentables pour le suivi des progrès accomplis sur le terrain.

LES SYMPTÔMES

Le CRIC est l'organe subsidiaire de la CLD chargé de surveiller l'impact de la Convention sur le terrain. Ceci étant à l'esprit, il n'a pas échappé à l'attention de la plupart des délégués que le bas niveau décevant des rapports nationaux soumis cette année était de nature à miner davantage l'aptitude potentielle du CRIC à soigner la Convention malade et à l'aider à recouvrer sa santé. A la CdP 10, à Changwon, République de Corée, en 2011, le CRIC est sorti avec un ensemble amélioré d'outils de suivi – un processus itératif permettant de s'assurer que le Comité continuera à améliorer son efficacité et ses procédures en matière de communication des données, et qu'il continuera à s'appuyer sur les meilleurs avis scientifiques, ainsi que sur les bonnes pratiques émanant d'un large éventail d'acteurs sur le terrain. Mais le rapport préliminaire sur les signes vitaux de la Convention a donné une lecture inquiétante.

Selon les études prévisionnelles du Secrétariat, seuls 11 pays, soit 6,5% du total des 168 pays touchés, atteindront l'objectif de l'alignement des programmes d'action nationaux, d'ici 2014, bien loin des 80% prévus dans la Stratégie. Etant donné que l'alignement des PAN constitue la pierre angulaire du renforcement de l'action au niveau des pays, et une condition préalable à l'élaboration de plans d'action sous-régionaux et régionaux pour l'intensification des mesures à prendre, le résultat de l'analyse de la situation, faite par le Secrétariat, qui a englobé des raisons telles que "difficultés au niveau de la collecte de données et scepticisme à l'égard des avantages de l'alignement; faiblesse des capacités institutionnelles et humaines; et absence de priorités et de leadership politique", n'a pas été de bon augure pour l'évaluation à mi-parcours de la stratégie. Il n'a pas échappé à l'attention de certains, non plus, qu'il y avait un taux, étonnamment faible, de participation des institutions multilatérales et autres parties prenantes qui sont obligées de présenter des rapports sur leur financement, renforcement des capacités et autres activités de soutien. Les signes vitaux de la Convention ont semblé bien sombres en effet.

Le Secrétariat a révélé que seulement 42% des 168 pays touchés parties ont fourni des données concernant deux indicateurs d'impact provisoirement adoptés, mesure qui

constituait une condition préalable à l'élaboration d'un premier ensemble de données de référence pour le suivi de l'impact de la Convention sur le terrain. Comme les deux indicateurs, à savoir, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté et l'état du couvert terrestre, étaient au cœur du mandat de la Convention de contribuer à la réduction de la pauvreté dans les zones touchées, cela a constitué une grave lacune qui a laissé le CRIC avec des éléments quantitatifs insuffisants sur le couvert terrestre et la comparabilité des données pour lui permettre de formuler des recommandations concrètes pour le suivi des parties, à la prochaine CdP. C'est cette préoccupation qui a conduit à la demande faite au CST d'apporter sa contribution à l'amélioration des modèles de rapports et à aider à combler les lacunes en matière de communication des données. Le rapport préliminaire du CST, présenté au Comité, comprenait des recommandations portant sur l'absence de définitions et des critères communs concernant la délimitation des zones touchées par les phénomènes de DDTs.

LE DIAGNOSTIC

Cependant, au cours d'une séance consacrée à l'examen de la contribution scientifique quant à la façon d'affiner les indicateurs d'impact, qui comprenaient une proposition du GCSET portant sur une méthodologie applicable à « la délimitation opérationnelle des zones touchées », il est devenu évident que les parties étaient divisées sur le plan d'action proposé par leurs propres « médecins-conseils ». Le rapport du GCSET contenait une proposition pour l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs intégratifs réunissant les données géophysiques et socio-économiques, soutenus par des outils géostatistiques et des « scénarios » locaux construits à partir de données émanant du terrain. Mais les réactions des parties aux solutions proposées ont semblé, au mieux, un peu tièdes, plusieurs d'entre elles soulignant que la vraie question ne consistait pas à affiner davantage les méthodes, mais à veiller à ce que les pays disposent de moyens de mise en œuvre suffisants pour le renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles à mener des évaluations régulières de leur propres plans d'action. Plusieurs intervenants ont appelé à une remise en question de l'accent mis sur l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs mondiaux, certains d'entre eux laissant entendre que le processus itératif, lui-même, entravait leurs efforts visant à aller de l'avant avec la mise en œuvre.

Devant ces interactions, on en était à s'interroger sur ce qui était vraiment mal en point au sein du CRIC. Pour certains observateurs, le problème résidait dans le flou qui enveloppait le rôle du CST dans la fourniture d'avis scientifiques au CRIC. Il a été suggéré que le CST n'avait "rien à faire dans la fourniture d'avis" et qu'à la place et lieu de cela, il devait transmettre les besoins du CRIC en matière de connaissance, à des organismes scientifiques indépendants, tels que le GIEC et l'IPBES, ou à l'Initiative de l'Economie de la dégradation des terres. Mais, d'autres ont mentionné les défaillances dans le système de communication des données, du SEREMA, lui reprochant la complexité de sa structure d'entrée-sortie, qui décourage la soumission des données ou qui rend difficile l'analyse correcte des données fournies par les pays. Avec le plan proposé d'ouvrir davantage le SEREMA à d'autres parties prenantes et, notamment, aux OSC, beaucoup ont exprimé des doutes sur la capacité du système à s'adapter.

LE TRAITEMENT

Compte tenu de ce large éventail de symptômes, cela vaudrait peut-être la peine de procéder à un « tri » des défis à relever qui attendent, pour permettre une évaluation critique des options de gestion des processus, disponibles au CRIC et, comme l'ont souligné de nombreux délégués, pour réorienter les maigres ressources dont disposent le Secrétariat et les pays, «vers les connaissances et les outils les plus utiles, pour aider à la guérison de la Convention. Pour certains, cela voulait dire une utilisation accrue des systèmes de suivi aux niveaux national et régional, et une concentration sur le renforcement des synergies plutôt à ces niveaux qu'à celui mondial. Nombre de pays ont souligné qu'ils utilisaient déjà les outils disponibles avec un certain succès et qu'ils tireraient davantage de profit, de recommandations ouvertes et souples de la part du CRIC, pour leur permettre de « combiner et d'assortir » les financements et les options techniques mis à leur disposition. D'autres voulaient un renforcement du rôle du CRIC dans l'élaboration d'une base de données plus sophistiquée et dans le renforcement des capacités en matière de suivi et de communication des données, au niveau national. Pourtant, certains ont fait valoir que les efforts continus visant à perfectionner les outils de diagnostic du CRIC sont en train de saigner la dynamique et de la dévier loin de la voie de la mise en œuvre sur le terrain.

Le produit final de la CRIC 11 a été plutôt une compilation des vues et suggestions, qu'un document négocié, et on ne saurait dire laquelle de ces options a davantage de soutien en sa faveur. Cela pourrait être la promesse d'un véritable casse-tête pour les négociateurs, à la CdP 11 plus tard cette année, dans leur tentative de réduire ces options à quelques domaines d'action prioritaires. Mais il a, aussi, semblé y avoir des points communs dans les propositions susceptibles de contribuer à l'élaboration de certaines priorités d'action et de montrer la voie de la reprise. La plupart des délégués ont accueilli avec satisfaction le nouveau format du débat interactif adopté à la CRIC 11, qui a permis une riche récolte de bonnes pratiques, de données empiriques et de solutions politiques innovantes. Ils ont mis en exergue la gamme d'outils qualitatifs et les bonnes pratiques présentées à la réunion, comme étant autant d'approches alternatives pour le suivi des progrès sur le terrain et la validation des analyses quantitatives aux niveaux mondial et régional. D'autres options thérapeutiques prometteuses ont mis en relief les possibilités de mobiliser les ressources disponibles, telles que les guichets de financement du FEM, le renforcement des synergies entre les activités de GDT qui sont actuellement réparties entre les conventions de Rio. A cet égard, plusieurs participants ont souligné que le règlement du vieux problème de la relation entre le MM et le Secrétariat sera crucial pour l'apport de nouveaux financements pour les activités de mise en œuvre, ainsi que pour la fourniture d'un grand effort visant à encourager des échanges plus importants avec les institutions financières internationales et le secteur privé.

GUÉRISON?

Ces propositions émergentes suffiront-elles à relancer les négociations à la CRIC 12? Un signe encourageant est qu'à la CRIC 11, en dépit de la tendance à se concentrer sur les questions et priorités nationales et régionales, il y avait aussi un niveau élevé «d'empathie» qui était particulièrement évident durant la session consacrée à la communication des

principaux messages de la Convention. Les participants se sont retrouvés avec une idée concrète de leur intérêt commun à atténuer l'impact des phénomènes de DLDD pour préserver les écosystèmes, assurer la sécurité alimentaire et prévenir les conflits. Si cet esprit positif venait à prévaloir à Windhoek, il ya une chance que la prochaine session du CRIC soit en mesure d'avancer sur certaines des propositions spécifiques qui ont été soumises sur la simplification du portail du SEREMA, l'introduction de nouveaux indicateurs utiles, tels que le carbone organique du sol, et le renforcement des capacités institutionnelles, au niveau national, en matière de gestion du processus des demandes de financement soumises au FEM.

En conclusion, quel régime de traitement le CRIC devrait recommander à la CdP à Windhoek? La tentative de triage de la CRIC 11 n'a pas fourni de réponses claires, car les médecins consultants n'étaient pas du même avis sur ce qui doit être réglé, sur l'ordre dans lequel cela doit se faire et sur le traitement qui offrirait la meilleure valeur thérapeutique (meilleure efficacité au moindre risque et au moindre coût). Peut-être qu'il reviendra au GTI de montrer la voie, dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours. Cela reste, cependant, tributaire d'une accélération du rythme, qui est actuellement lent, de réaction à l'enquête en ligne destinée à recueillir, auprès des parties, des idées sur ce dont il est besoin pour la réalisation des objectifs de la Stratégie d'ici 2018.

Finalement, les perspectives de la CRIC 11 concernant la guérison dépendent de la réponse qui sera apportée à ces questions, mais elles peuvent être tirées de la déclaration de clôture de la présidente Mary Rowen, «l'efficacité est de bien faire les choses et l'efficacité est de faire les bonnes choses».

REUNIONS A VENIR

Troisième réunion du Groupe de travail intersessions de la CCD pour l'évaluation à mi-parcours de la stratégie (GTI):

La troisième réunion du GTI se tiendra immédiatement après la CRIC 11. **dates:** 22-24 avril 2013 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** UNCCD Secretariat **téléphone:** +49-228 815-2800 **télécopie:** +49-228 815-2898 **courriel:** arce@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int>

Edition 2013 du Forum mondial de la terre et Assemblée des membres: Organisée tous les deux ans par l'International Land Coalition (ILC), la réunion de 2013 se penchera sur le thème « Gouvernance territoriale inclusive et durable pour la sécurité alimentaire », et mettra l'accent sur: l'avenir de l'agriculture familiale et la dimension géo-politique de l'économie alimentaire, l'accès à la terre et l'accaparement des terres, les territoires des peuples autochtones, les institutions foncières efficaces, les aspects environnementaux des différends territoriaux, les données ouvertes, le suivi et la reddition de comptes, et, l'apprentissage et le renforcement de l'action collective. **dates:** 23-26 avril 2013 **lieu:** Antigua, Guatemala **contact:** ILC Secretariat **téléphone:** +39 06 5459 2445 **télécopie:** +39 06 5459 3445 **courriel:** info@landcoalition.org **www:** <http://www.landcoalition.org/events/global-land-forum-and-assembly-members-2013-inclusive-and-sustainable-territorial-governance->

Piégeage du carbone du sol: Solution pour les services climatiques, de sécurité alimentaire et écosystémique: Cette conférence passera en revue l'état de la science et les besoins en

nouvelles connaissances et examinera, entre autres, l'utilisation des terres et les pratiques de restauration des sols; la manière de vérifier le piégeage du carbone et les liens avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres objectifs, accords et négociations d'ordre mondial, ainsi que les voies et moyens d'accroître les apports financiers liés au climat et à la mise en valeur des terres et restauration des sols. Les organisateurs sont la Commission européenne, le Partenariat mondial pour les sols et l'Université des Nations Unies. **dates:** 26-29 mai 2013 **lieu:** Reykjavik, Islande **contact:** Organizing Committee **courriel:** arna@land.is **www:** <http://www.fao.org/globalsoilpartnership/events/detail/en/c/154385/>

Edition 2013 de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification: Cette journée est célébrée chaque année le 17 Juin, en commémoration de la conclusion des négociations sur la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le thème de cette année, la sécheresse et la pénurie d'eau, assorti du slogan « Ne laissez pas notre avenir se tarir », tient compte du fait que 2013 est aussi l'Année internationale de la coopération pour l'eau. La Journée mondiale de la lutte contre la désertification, 2013, vise à sensibiliser la population aux risques que posent la sécheresse et la pénurie d'eau dans les zones arides et au-delà, et à attirer l'attention sur l'importance du maintien de la santé des sols dans le cadre du programme post-Rio +20 et du programme de développement post-2015. **date:** 17 juin 2013 **contact:** UNCCD Secretariat **téléphone:** +49-228 815-2800 **télécopie:** +49-228 815-2898 **courriel:** arce@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int/en/programmes/Event-and-campaigns/WDCD/WDCD2013/Pages/default.aspx?HighlightID=168>

Quatrième réunion du Groupe de travail intersessions de la CLD sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie (GTI): La quatrième réunion du GTI aura lieu en juin, dans le cadre des préparatifs de la CdP11. **dates:** endroit qui sera annoncé: Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CLD **téléphone:** +49-228 815-2800 **télécopie:** +49-228 815-2898 **courriel:** arce@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int>

Sixième Conférence Internationale sur le partenariat pour les services écosystémiques: Le but de cette conférence est d'échanger des expériences et apprendre sur l'application pratique du concept des "services écosystémiques", y compris l'identification des principales incitations fournies et des obstacles posés, et la suggestion de solutions pratiques aux principaux problèmes. La conférence est organisée en collaboration avec le Centre mondial de surveillance de la conservation, le Mécanisme mondial et l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, entre autres institutions. **dates:** 26-30 août 2013 **lieu:** Bali, Indonésie **contact:** Beria Leimona **courriel:** l.beria@cgiar.org **www:** http://www.espconference.org/ESP_Conference

Deuxième Semaine mondiale des sols, 2013: Cette manifestation se tiendra sous le thème « Sommes nous en train de perdre du terrain? » Elle est organisée par l'Institut d'études sur la durabilité (IASS), à Potsdam, Allemagne, et réunira des praticiens, des décideurs politiques, des scientifiques et des représentants d'institutions de la société civile pour partager les connaissances et expériences acquises sur les sols et les questions foncières et pour élaborer des plans visant à faire progresser l'agenda mondial du développement durable. Un appel à des propositions sera publié bientôt. **dates:** 27-31 octobre 2013 **lieu:**

Berlin, Allemagne **contact:** IASS Potsdam **téléphone:** +49 331-288223-00 **télécopie:** +49 331-288223-10 **courriel:** info@iass-potsdam.de **www:** <http://www.globalsoilweek.org/>

CDP 11, CST 11 et CRIC 12 DE LA CLD: La onzième session de la Conférence des Parties devrait se réunir au cours du dernier trimestre de 2013. La CST 11 et la CRIC 12 se tiendront en parallèle avec la CdP 11. **dates:** 16-26 septembre 2013 **lieu:** Windhoek, Namibie **contact:** UNCCD Secretariat **téléphone:** +49-228-815-2800 **télécopie:** +49-228-815-2898 **courriel:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int/>

GLOSSAIRE

CDAP	Cadre directif des activités de politiques
GCSET	Groupe consultatif spécial d'experts techniques
CARI	Centre d'Action et de Réalisation Internationales
CDB	Convention sur la diversité biologique
CENESTA	Centre pour le développement durable
CdP	Conférence des Parties
CRIC	Comité pour l'examen de la mise en œuvre de la Convention
OSC	Organisation de la société civile
CST	Comité de la science et de la technologie
DDTS	Désertification, Dégradation des Terres et Sécheresse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
MM	Mécanisme mondial
GRULAC	Groupe Amérique latine et Caraïbes
IPBES	Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
SIF	Stratégie de financement intégrée
CFI	Cadre d'investissement intégré
GTI	Groupe de travail intersessions pour le mi-parcours de la Stratégie
LADA	Evaluation de la dégradation des terres dans les zones arides
PAN	Programme d'action national
SPANB	Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
CN	Correspondant national
ONG	Organisation non gouvernementale
SEREMA	Système pour l'examen du rendement et l'évaluation de la mise en œuvre
GDT	Gestion durable des terres
CLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
WOCAT	Panorama mondial des approches et technologies de conservation